



UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

14 rue Lord Byron

78008 PARIS

☎ 01 40 75 78 00

📠 01 40 75 79 83

OUTIL DE SUIVI DES RELOGEMENTS NOUVELLE VERSION 4.0

Guide d'utilisation

SOMMAIRE

LES ENJEUX DU RELOGEMENT	3
1. Des opérations complexes a fort enjeu social qui nécessitent des outils de suivi partagés	4
➤ LE RELOGEMENT : UNE OPERATION COMPLEXE	4
➤ DES ENGAGEMENTS DE RELOGEMENT RENFORCES	4
➤ UN OUTIL POUR LA PRODUCTION PAR LES ORGANISMES DE DONNEES A PARTAGER AVEC LEURS DIFFERENTS PARTENAIRES	5
2. Les contraintes liées à la CNIL en matière de traitement des données	6
L'OUTIL DE SUIVI DES RELOGEMENTS	8
1. Les objectifs	9
➤ UN TABLEAU DE BORD DU SUIVI OPERATIONNEL DES RELOGEMENTS	9
➤ UN ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RELOGEMENT	9
➤ UN BILAN ET UNE ANALYSE DES CONDITIONS DE RELOGEMENT	9
2. Tableau de bord du suivi opérationnel des relogements	10
➤ DESCRIPTION DU TABLEAU DE SAISIE	10
➤ LA MISE EN APPLICATION DES CONTRAINTES LIEES A LA CNIL APPLIQUEES AU TABLEAU DE SAISIE	12
➤ LA PRISE D'EFFET DU TABLEAU DE SAISIE	13
➤ RAPPEL DES DEFINITIONS UTILISEES DANS LE TABLEAU DE SUIVI DES RELOGEMENTS	13
3. État d'avancement du processus du relogement	14
➤ RAPPEL DE L'OBJECTIF	14
4. Bilan et analyse des conditions de relogement	15
➤ RAPPEL DE L'OBJECTIF	15
➤ LE PROFIL DES MENAGES RELOGES (FICHE 2)	16
➤ LES NOUVELLES CONDITIONS DE LOGEMENT (FICHE 3)	18
➤ LE PARCOURS RESIDENTIEL DES MENAGES RELOGES (FICHE 4)	22
➤ L'IMPACT DU RELOGEMENT SUR LES EQUILIBRES DE PEUPEMENT	24
RAPPEL DES INDICATEURS DE BILAN ANRU (FAT DEMOLITION)	25
5. L'expression de la satisfaction des ménages relogés : L'enquête de satisfaction	26
➤ UNE APPROCHE COMPLEMENTAIRE, L'APPROCHE QUALITATIVE	26
MODE D'EMPLOI DE L'OUTIL	27
1. Présentation des modalités d'utilisation de l'outil de suivi	28
➤ LES MODALITES DE GESTION DE CET OUTIL DE SUIVI	28
➤ PRESENTATION DETAILLEE DE L'OUTIL	28
2. Les traitements statistiques	32
➤ LA PROCEDURE PROPOSEE PAR L'OUTIL CREE	32
3. Les principales précautions méthodologiques	34
4. Les nouveautés de la version 4.0	35
ANNEXES	39
1. Exemple d'enquête post relogement	40
2. Descriptif du tableau de suivi et remarques sur les modalités de saisie	47
3. Visualisation de l'outil EXCEL	51

LES ENJEUX DU RELOGEMENT

1. DES OPERATIONS COMPLEXES A FORT ENJEU SOCIAL QUI NECESSITENT DES OUTILS DE SUIVI PARTAGES

➤ LE RELOGEMENT : UNE OPERATION COMPLEXE

Les opérations de relogement s'inscrivent dans des processus opérationnels de plus en plus contraignants, et ont à répondre à des objectifs sociaux de plus en plus ambitieux.

- Une multiplication des opérations de relogement, dans des contextes de marché souvent tendu, avec des échéances souvent longues (plusieurs années) et la nécessité d'une traçabilité des données.
- Des relogements qui sont de plus en plus menés dans un cadre partenarial, et qui demandent un partage de l'information entre tous les acteurs et notamment :
 - ✓ **pendant l'opération de relogement**, en partageant les données sur les familles à reloger dans le cadre du suivi opérationnel, de la mobilisation de l'offre, etc.,
 - ✓ **à l'issue de l'opération de relogement**, dans le cadre du bilan et de l'évaluation des relogements.
- Des relogements qui doivent s'inscrire dans un projet global d'insertion. Les relogements doivent favoriser le parcours résidentiel des ménages (via notamment une amélioration des conditions de logement et de vie), mais aussi représenter un levier en termes d'insertion professionnelle, scolaire..., et contribuer à une meilleure mixité sociale.
- Des approches stratégiques des impacts du relogement à développer en amont du processus et la nécessité de faire partager la complexité des opérations à leurs partenaires locaux.

➤ DES ENGAGEMENTS DE RELOGEMENT RENFORCES

Le Conseil d'Administration a souhaité encadrer l'évolution des taux d'effort à l'occasion des relogements, au-delà des obligations réglementaires (décision du CA du 16 janvier 2007).

Ainsi, le nouveau règlement précise les engagements en matière de **reste à charge** pour les ménages relogés (loyer et charges déduction faite des aides personnelles au logement) en distinguant trois situations/catégories de ménages :

- **pour les ménages relevant du PLAI** (< 60 % du plafond) donc environ 72 % des ménages relogés, **les restes à charge** doivent être **constants pour un logement de surface égale** ;
- **pour les ménages ne dépassant pas les plafonds de ressources** et relogés dans une offre de surface égale et de service rendu comparable (qualité de la construction, qualité des prestations techniques, localisation, environnement de l'immeuble), un reste à charge **similaire** à celui qui aurait été autorisé dans l'hypothèse d'une amélioration initiale à l'aide d'une subvention Palulos ;
- **pour les autres ménages, restes à charge compatibles** avec leurs ressources.

Ces nouvelles exigences vont réinterpeller les stratégies et les plans de relogement, voire les programmations de reconstitution de l'offre et impliquent un suivi du relogement de ces catégories de ménages qui feront l'objet d'une attention particulière de l'ANRU et de ces partenaires.

On rappellera que ces exigences sont à croiser avec les contreparties liées à la programmation de PLUS-CD consistant à reloger dans du neuf ou récent de moins de 5 ans, un nombre de ménages équivalent à 50% du volume de PLUS-CD octroyé.

Le nouveau règlement général **confirme deux souplesses** pour la mise en œuvre de ces contreparties :

- Pour la réalisation des objectifs de relogement dans du neuf, possibilité d'un relogement temporaire dans l'attente de la livraison des logements avec deux conditions :
 - ✓ délai limité,
 - ✓ engagement écrit du bailleur auprès du locataire sur le type de logement, la localisation et le niveau de loyer.
- Décompte global de ces engagements sur l'ensemble des opérations de démolition du projet d'un même bailleur ou l'ensemble des opérations du projet dans le cadre d'un accord inter bailleurs ou inter partenarial.

Par ailleurs, le nouvel article renforce **le pilotage local de la définition et du suivi des engagements de relogement** :

- Etablissement d'une charte partenariale de relogement sous la double égide :
 - ✓ du préfet du département,
 - ✓ du porteur de projet.
- De plus, le **non respect des engagements** de relogement devient un motif de **sanctions**.

➤ **UN OUTIL POUR LA PRODUCTION PAR LES ORGANISMES DE DONNEES A PARTAGER AVEC LEURS DIFFERENTS PARTENAIRES**

Les organismes ont à conduire avec leurs partenaires des bilans et évaluations du relogement :

- Avec l'ANRU et ses délégués territoriaux en matière de conditions de relogement des ménages et d'amélioration des conditions de vie, avec un souci de repérer grâce à quelques indicateurs les éventuels retards au regard des objectifs prévus et leurs causes (visibilité du plan de relogement par rapport au planning initial, adaptation de l'offre aux besoins des ménages, respect de l'objectif de reloger 50 % dans du neuf ou du récent, évolution des taux d'effort, suivi de la localisation sur site et hors site...).
- Avec les collectivités locales pour rendre compte de l'état d'avancement et des résultats du relogement. La périodicité des remontées d'informations est à adapter en fonction des spécificités locales (mois, trimestre, semestre).
- Et ceci, tout en respectant les contraintes liées à la CNIL qui nécessitent de prendre des précautions à la fois sur la collecte, le traitement et la transmission des données sensibles : régime de déclaration, voire d'autorisation.

Ainsi, face à l'enjeu majeur que représentent les relogements, l'Union Sociale pour l'Habitat a souhaité proposer aux bailleurs sociaux un outil de suivi des relogements afin de faciliter la conduite de ces opérations et le partage des résultats avec les partenaires concernés tant au niveau national que local de l'analyse des résultats. En effet les bailleurs sont très sollicités pour la production de données statistiques sur le relogement par les différents acteurs de la rénovation urbaine. Cet outil est destiné à faciliter la consolidation des informations individuelles pour répondre à ces demandes.

Cet outil de suivi a été élaboré à partir de l'analyse :

- des différents besoins des organismes et de leurs partenaires en matière d'informations sur le relogement ;
- des tableaux de bord existants (notamment en Rhône Alpes).

2. LES CONTRAINTES LIEES A LA CNIL EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DONNEES

La mise en place de fichiers, portant sur des données personnelles dans le cadre du relogement des habitants d'immeubles démolis, doit être analysée au regard des prescriptions de la loi relative à l'Informatique et aux libertés¹.

Le contexte juridique est le suivant :

1. La collecte de données personnelles : objectifs, traitements et diffusions

Les données personnelles qui sont collectées dans le cadre d'opérations de relogement doivent répondre aux principes énoncés à l'article 6 de la loi Informatique et Libertés :

- les finalités de la collecte doivent être déterminées, explicites et légitimes (analyse des demandes, identification des besoins, recueil des informations physiques et financières relatives au relogement des locataires) ;
- les données recueillies sont adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités poursuivies (définition des catégories d'informations indispensables au traitement des données concernant les logements de départ et les logements d'accueil, concernant les locataires, leur composition familiale et leurs possibilités financières) ;
- les données sont exactes, complètes et mises à jour si nécessaire ;
- enfin elles sont conservées pour une durée conforme aux finalités poursuivies.

Par ailleurs la loi oblige à déclarer à la Commission nationale pour l'informatique et les libertés (CNIL), préalablement à sa mise en œuvre, tout traitement de données à caractère personnel.

2. Comment déclarer un fichier de données personnelles ?

Il existe deux procédures selon la nature des données personnelles utilisées dans le fichier.

La déclaration

La déclaration peut être faite directement en ligne sur le site cnil.fr. La rubrique « Déclarer, mode d'emploi » renseigne sur les étapes clés de la procédure : qui déclare, quand déclarer et quelle déclaration choisir ?

- a) la déclaration est faite par la personne responsable du traitement, c'est-à-dire celle qui décide de sa création, de son objectif et de ses modalités.
- b) la procédure de déclaration est préalable à la mise en œuvre du traitement.
- c) La télé déclaration donne lieu à l'envoi immédiat d'un accusé de réception électronique.

La CNIL vérifie le dossier et délivre un récépissé de déclaration qui autorise à poursuivre le traitement de données personnelles et comprend un numéro de traitement enregistré à la Cnil.

Les déclarations de traitements de données personnelles doivent préciser :

- la ou les finalités du traitement,
- les interconnexions, rapprochements ou mises en relation avec d'autres traitements,
- les données à caractère personnel traitées,
- la durée de conservation des informations traitées,
- les services chargés de la mise en œuvre du traitement,
- les destinataires des données,
- la fonction de la personne auprès de laquelle le droit d'accès des personnes concernées peut être exercé,
- les dispositions prises pour assurer la sécurité des traitements.

¹ Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, complétée par la loi 2004-801 du 6 août 2004.

L'autorisation

Dans certains cas, pour certains fichiers, le régime de la déclaration ne suffit pas car les données qui sont recueillies et traitées sont considérées comme des données sensibles pour lesquelles le régime est celui d'une autorisation de traitement et non d'une simple déclaration². La loi considère ainsi que donnent lieu à autorisation préalable « les traitements automatisés de données comportant des appréciations sur les difficultés sociales des personnes (art. 25, 7*) ». Dès lors qu'un fichier automatisé de relogement comporte de telles données personnelles relatives aux ménages à reloger, il relève de la procédure de l'autorisation. Cela peut être le cas notamment si le fichier contient des zones libres de commentaires ou des tableaux qui comprennent de telles appréciations portées par toute personne chargée du suivi du relogement.

La procédure d'autorisation consiste à remplir un formulaire téléchargeable sur le site de la Cnil, incluant les documents complémentaires d'explicitation de la démarche. Le dossier est alors transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à la Cnil.

Ainsi lorsqu'un bailleur élabore une base de données sur le relogement, il doit à minima avoir recours au régime de la déclaration voire de l'autorisation.

Le recours à la déclaration simplifiée n'est pas adapté ici car la finalité, les données ou les destinataires des informations sur le relogement ne correspondent à ce que définit la norme simplifiée n°20 relative à la gestion du patrimoine immobilier social.

² Voir commentaire dans l'article d'Actualités Habitat, paru le 15 janvier 2007

L'OUTIL DE SUIVI DES RELOGEMENTS

1. LES OBJECTIFS

L'outil proposé répond à trois fonctions :

➤ UN TABLEAU DE BORD DU SUIVI OPERATIONNEL DES RELOGEMENTS

Il sert d'outil de suivi et de pilotage opérationnel des relogements pour le bailleur démolissant et il est le support au quotidien du suivi individuel de chaque ménage.

En effet, le tableau doit permettre de :

- ✓ partager en interne le suivi opérationnel de chaque ménage à reloger,
- ✓ mettre en œuvre les relogements dans le cadre d'instances techniques de suivi partenariales (« cellule de relogement », « comité de relogement » notamment sur le suivi des familles en situation précaire dont les difficultés relèvent de compétences de différents acteurs, notamment les partenaires sociaux).

Statut interne : les informations nécessaires recensées ne sont pas anonymes, elles ne peuvent être transmises en l'état aux partenaires sauf pour l'analyse des cas spécifiques (cf. contraintes de la CNIL).

➤ UN ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RELOGEMENT

Il s'agit de partager avec les partenaires locaux l'état d'avancement des relogements et de disposer d'une visibilité en continu des conditions de mise en œuvre du relogement à l'échelle de l'opération.

Statut interne et externe : les indicateurs nécessaires sont des données agrégées et anonymes, qui peuvent être partagés avec les partenaires.

➤ UN BILAN ET UNE ANALYSE DES CONDITIONS DE RELOGEMENT

Il s'agit de :

- **mettre en évidence les grandes tendances en matière de relogement** et les comparer aux objectifs initiaux aux étapes-clés de l'opération.
- **disposer d'une vision globale des conditions de relogement** à l'issue de l'opération à travers quelques problématiques illustrant notamment les parcours résidentiels.

Statut interne et externe : les indicateurs nécessaires sont des données agrégées et anonymes, qui peuvent être partagés avec les partenaires.

Cet outil mis au point en tenant compte des exigences propres de l'ANRU doit permettre de répondre aux demandes d'informations de l'Agence au niveau national et au niveau local (Délégués territoriaux), et aussi des demandes des collectivités locales et des partenaires sociaux.

L'ensemble des données recensées dans le tableau de saisie doit permettre de répondre aux questionnements des différents partenaires. Ces derniers devront homogénéiser leurs demandes d'informations à partir des requêtes que l'outil permet d'effectuer.

Concernant le respect des engagements relatifs aux relogements, l'ANRU précise que l'appréciation des résultats se fera localement. L'outil de suivi doit venir alimenter les réflexions et servir de support aux discussions entre les partenaires.

2. TABLEAU DE BORD DU SUIVI OPERATIONNEL DES RELOGEMENTS

C'est la fonction « source » de l'outil et c'est à partir de celle-ci que le suivi du processus et les bilans intermédiaires peuvent être alimentés.

Le suivi opérationnel (assuré par les chargés de relogement) peut se faire par le moyen du tableau de saisie qui renseigne ménage par ménage les informations liées au relogement.

➤ DESCRIPTION DU TABLEAU DE SAISIE³

Il s'articule autour de cinq grandes parties :

Descriptif de l'opération générale

- Il s'agit de la présentation de l'opération de relogement permettant d'avoir les principales caractéristiques.

Les données générales

- Il s'agit de données d'identification du ménage.

Les données avant le relogement

- Il s'agit d'informations générales sur :
 - ✓ le logement de départ où habite le ménage à reloger (et donc le logement à démolir).
 - ✓ la situation socio-économique du ménage à reloger (informations recueillies à l'issue du diagnostic social).

Les souhaits du ménage

- Il s'agit d'informations sur les souhaits du ménage (recueillies dans le cadre du diagnostic social).

Les données après le relogement

³ Cf. annexe page 44.

- Il s'agit d'informations relatives au nouveau logement proposé et accepté par le locataire et aux nouvelles conditions de vie du ménage.

➤ LA MISE EN APPLICATION DES CONTRAINTES LIEES A LA CNIL APPLIQUEES AU TABLEAU DE SAISIE

Elles nécessitent de prendre des précautions sur la collecte, le traitement et la transmission, notamment des données sensibles : régime de déclaration, voire d'autorisation.

Notion de données personnelles appliquée au tableau de saisie

Le régime de déclaration

Quelques recommandations sont émises par rapport aux contraintes de la CNIL sur les données qui sont saisies dans le tableau de bord :

- a. Lorsque le nom du chef du ménage et l'adresse sont renseignés, on se trouve en présence d'un fichier de données personnelles, susceptible d'une déclaration.
- b. A l'opposé la seule identification du ménage par un numéro dans le cadre d'un traitement statistique (c'est-à-dire à une échelle géographique suffisamment large), et à la condition que soit garantie la confidentialité des données d'identification correspondantes des ménages, notamment lors de toute transmission à des tiers, pourrait être considéré comme un traitement purement statistique non soumis à une procédure de déclaration. Par contre, le fichier de base ayant servi à constituer les numéros d'identification de tous les ménages est un fichier de données personnelles soumis à déclaration.
- c. Il convient également de veiller à ce que des données, considérées comme n'étant pas des données personnelles, ne soient pas assimilables à de telles données dans la mesure où elles permettraient d'identifier des personnes (exemple la ligne relative à l'adresse peut être considérée comme une donnée indirectement personnelle au sens de la loi Informatique et libertés pour des logements individuels). Il pourrait en être également ainsi dans le cas d'un rapprochement entre une donnée telle que l'adresse et le nombre de pièces ou la surface du logement d'origine, ou le nombre d'occupants, la structure familiale, le nombre d'enfants ou le nombre d'enfants majeurs, dans un immeuble collectif.

L'identification possible d'un ménage par ces informations doit conduire à traiter le fichier comme un fichier de données personnelles et à respecter les formes requises par la loi (déclaration).

Notion de données sensibles appliquées au tableau de saisie

La procédure d'autorisation

Si l'on se rapporte au tableau de bord on peut considérer que les données ne correspondent pas, a priori, à des renseignements suffisamment sensibles pour donner lieu à autorisation, mais que les commentaires « ouverts » « Commentaires et observations » pourraient, en fonction de leur contenu, relever de ce régime. L'attention des responsables des traitements doit être attirée sur ce point. La loi ou les commentaires de la CNIL ne donnent pas de précision sur la notion d'appréciations sur les difficultés sociales des personnes mais la Commission considère cependant qu'elle doit recevoir une interprétation large.

➤ LA PRISE D'EFFET DU TABLEAU DE SAISIE

Il est préconisé que le tableau de saisie prenne effet au moment du dépôt de la Déclaration d'Intention de démolir (circulaire du 15 novembre 2001) ou à défaut une décision officielle avec un compte rendu du comité de pilotage validée par le Préfet. Une décision formelle du Conseil Municipal conviendrait aussi.

Pour les opérations en cours et pour lesquelles les bailleurs ont déjà constitués des bases de données, il ne s'agit pas de les remettre en cause ou d'imposer un modèle. Il est recommandé de vérifier qu'elles couvrent les mêmes champs notamment par rapport aux indicateurs demandés par l'ANRU dans leur Fiche Analytique et Technique Démolition (FAT). Cet outil de suivi financier est certes suffisant pour mesurer les écarts par rapport aux objectifs initiaux. Cependant, il ne permet pas d'interpréter de manière objective les résultats (exemple du taux d'effort qui n'a de sens que rapporté à la taille du ménage, ses ressources, le type de logement avant/après, la surface et la localisation).

➤ RAPPEL DES DEFINITIONS UTILISEES DANS LE TABLEAU DE SUIVI DES RELOGEMENTS

INTITULE	DEFINITION
Loyer de base mensuel	Y compris garage
Provision pour charges	Afin d'avoir la même base de calcul du taux d'effort, intégrer à la quittance les charges individualisées du logement initial ou du nouveau logement (estimation des frais de chauffage en particulier)
Nature des charges	Charges individuelles ou Collectives
Quittance mensuelle	Loyer de base mensuel + Provisions pour charges
Quittance résiduelle/Reste à charge	Quittance mensuelle - APL
Taux d'effort en %	Quittance résiduelle / (salaires mensuels + prestations familiales). Afin d'avoir la même base de calcul du taux d'effort, intégrer à la quittance les charges individualisées du logement initial ou du nouveau logement (estimation des frais de chauffage en particulier)
Estimation de la densité d'occupation avant	Elle se calcul en croisant le Nombre d'occupants dans logement et Nombre de pièces dans logement. 3 réponses possibles : → Equilibre : Nbre d'occupants = Taille du logement ou Nbre d'occupants = Taille du logement - 1 ou Nbre d'occupants = Taille du logement + 1 → Sur occupation : Nombre d'occupants > = taille du logement + 2 → Sous occupation : Nbre d'occupants <= Taille du logement + 2
Ressources du ménage	Revenus mensuels et prestations familiales
Evolution de la surface du logement	< à 5% / de - 5% à 0% [/ 0% / de] 0% à 5% / de +5% à +10% / de +10% à +20% / de +20% à +30% / de +30% à +40% / > à +40%
Evolution de la quittance résiduelle	En pourcentages : < à 5% / De - 5% à 0% [/ De] 0 à 5% / De +5% à +10% / De +10% à +20% / De +20% à +30% / De +30% à +40% / > à +40% En euros : < à 5 euros / de -5 à 0[euros / 0 euros / de] 0 à 5 euros / de 5 à 10 euros / de 10 à 20 euros / de 20 à 30 euros / de 30 à 40 euros / > à + 40 euros
Accompagnement social lié au relogement	Au sens de la définition de l'ANRU : "l'accompagnement social financé dans le cadre des projets de rénovation urbaine se limite au traitement des difficultés particulières, directement liées au relogement. A l'exemple des familles polygames, des ménages endettés, de la nécessité de fournir un logement adapté, de la poursuite d'un accompagnement après relogement pour assurer une bonne intégration dans un nouveau quartier ou voisinage... Il n'a pas pour vocation de résoudre l'ensemble des problèmes sociaux qui auraient pu être repérés (à l'exemple de problèmes de santé, d'emploi, de maltraitance) ou de se substituer aux services et dispositifs sociaux existants (ccas, service social du conseil général, associations spécialisées, dispositifs mise en place dans le cadre des prochains CUCS...). Il se limite à un rôle de coordination et d'orientation avec ces services et dispositifs."

3. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DU RELOGEMENT

➤ RAPPEL DE L'OBJECTIF

Partager avec les partenaires locaux l'état d'avancement des relogements par une visibilité en continu de leur évolution à l'échelle de l'opération.

A travers le tableau qui suit, il s'agit de proposer quelques questions clés et de préciser les traitements statistiques à réaliser permettant d'apporter des éléments de réponse.

Les grands questionnements	Indicateurs et traitements à réaliser (tris à plat ou tris croisés préformatés)
Quelle est la part de relogements réalisés au moment du bilan, au regard du nombre de relogements à réaliser ?	Nombre de logements à démolir Nombre de logements vacants Nombre de décohabitants/hébergés relogés Nombre de ménages à reloger Nombre de ménages relogés dont décohabitants ou hébergés
Quelle est la part de ménages à reloger au regard du nombre de logements à démolir ? (le taux d'occupation)	
En fonction du contexte local, quelle est la part des décohabitants et hébergés relogés au regard du nombre total de ménages relogés ? (le relogement a-t-il favorisé l'accès au logement pour certaines catégories de ménages ?)	
Quelle est la part des ménages relogés dans un logement neuf ou moins de 5 ans ?	

L'outil de suivi des relogements propose un ensemble de traitements statistiques prédéterminés pour avoir une vision facilitée de l'état d'avancement des relogements : c'est la fiche 1 : Etat d'avancement des relogements.

Visualisation des résultats de la fiche 1

Ensemble des ménages																																																			
FICHE 1 : ETAT D'AVANCEMENT DES RELOGEMENTS																																																			
Nom de l'Opération :	SEON																																																		
Nombre de logements à démolir :	0 logements																																																		
Nombre de logements vacants :	5 logements																																																		
Date de début de l'opération :	mardi 12 décembre 2006																																																		
Date du jour :	mardi 12 juin 2007																																																		
Date de fin de l'opération :	mercredi 11 juin 2008																																																		
Nombre de ménages à reloger au démarrage de l'opération :	200																																																		
<i>Départs spontanés ou autre</i>	0																																																		
Nombre de ménages déjà relogés :	37																																																		
Hébergés ou décohabitants déjà relogés :	0																																																		
Solde ménage à reloger :	163																																																		
Relogement des ménages :	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oui</td> <td>37</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Non</td> <td>0</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Dép. sp.</td> <td>0</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Autre</td> <td>0</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>37</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>NR</td> <td>0</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>			Nombre	%	Oui	37	100%	Non	0	0%	Dép. sp.	0	0%	Autre	0	0%	Total	37	0%	NR	0	0%																												
	Nombre	%																																																	
Oui	37	100%																																																	
Non	0	0%																																																	
Dép. sp.	0	0%																																																	
Autre	0	0%																																																	
Total	37	0%																																																	
NR	0	0%																																																	
Age du bâti du logement des ménages déjà relogés :	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Logt social Neuf 1ère livraison</td> <td>0</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Logt social - de 5 ans</td> <td>1</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Log social réhabilité - 5ans</td> <td>1</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Log social réhabilité + 5ans</td> <td>0</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Log social non réhabilité + 5 ans</td> <td>0</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Lgt social à réhab. dans 5 ans</td> <td>0</td> <td>0%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>2</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>NR</td> <td>35</td> <td>95%</td> </tr> </tbody> </table>			Nombre	%	Logt social Neuf 1ère livraison	0	0%	Logt social - de 5 ans	1	50%	Log social réhabilité - 5ans	1	50%	Log social réhabilité + 5ans	0	0%	Log social non réhabilité + 5 ans	0	0%	Lgt social à réhab. dans 5 ans	0	0%	Total	2	100%	NR	35	95%																						
	Nombre	%																																																	
Logt social Neuf 1ère livraison	0	0%																																																	
Logt social - de 5 ans	1	50%																																																	
Log social réhabilité - 5ans	1	50%																																																	
Log social réhabilité + 5ans	0	0%																																																	
Log social non réhabilité + 5 ans	0	0%																																																	
Lgt social à réhab. dans 5 ans	0	0%																																																	
Total	2	100%																																																	
NR	35	95%																																																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>0%</th> <th>50%</th> <th>50%</th> <th>0%</th> <th>0%</th> <th>0%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Logt social Neuf 1ère livraison</td> <td>0%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Logt social - de 5 ans</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>50%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Log social réhabilité - 5ans</td> <td>0%</td> <td>50%</td> <td>50%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Log social réhabilité + 5ans</td> <td>0%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Log social non réhabilité + 5 ans</td> <td>0%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lgt social à réhab. dans 5 ans</td> <td>0%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			0%	50%	50%	0%	0%	0%	Logt social Neuf 1ère livraison	0%						Logt social - de 5 ans	0%	50%	50%				Log social réhabilité - 5ans	0%	50%	50%				Log social réhabilité + 5ans	0%						Log social non réhabilité + 5 ans	0%						Lgt social à réhab. dans 5 ans	0%					
	0%	50%	50%	0%	0%	0%																																													
Logt social Neuf 1ère livraison	0%																																																		
Logt social - de 5 ans	0%	50%	50%																																																
Log social réhabilité - 5ans	0%	50%	50%																																																
Log social réhabilité + 5ans	0%																																																		
Log social non réhabilité + 5 ans	0%																																																		
Lgt social à réhab. dans 5 ans	0%																																																		
COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS SUR FICHE 1																																																			

4. BILAN ET ANALYSE DES CONDITIONS DE RELOGEMENT

➤ RAPPEL DE L'OBJECTIF

- Mettre en évidence les grandes tendances en matière de relogement et les comparer aux objectifs initiaux à des étapes clés (à définir avec le local) au travers de trois grandes familles de questions (le profil des ménages relogés, les nouvelles conditions de logement et les parcours résidentiels des ménages relogés). Ce qui devrait permettre d'évaluer les éventuels décalages dans la procédure de relogement et d'en identifier les raisons.
- Disposer d'une vision globale des conditions de relogement à l'issue de l'opération à travers quelques grandes problématiques.

Sur le même principe que les traitements pré formatés (tris à plat ou tris croisés) pour l'état d'avancement rassemblés dans la fiche 1, les fiches suivantes, permettant d'appréhender les principales dimensions du relogement, ont été réalisées :

- le profil des ménages relogés (fiche 2).
- les nouvelles conditions de logement et de vie (fiche 3).
- le parcours résidentiel des ménages relogés (fiche 4).

➤ LE PROFIL DES MENAGES RELOGES (FICHE 2)

Pour un approfondissement de la fiche sur le profil des ménages relogés, le tableau qui suit donne une lecture des résultats via quelques grands questionnements et les traitements statistiques à réaliser permettant d'apporter des éléments de réponses aux questions posées.

Les grandes questions	Indicateurs et traitements à réaliser (tris à plat ou tris croisés préformatés)
Quel est le profil socio économique des ménages ayant subi une augmentation du taux d'effort ?	Croisement de l'évolution du taux d'effort avec : - Statut d'occupation - Age du chef de ménage - Structure familiale - Ressources du ménage - Nombre d'enfants - Bénéficiaire ou pas de l'APL - La situation professionnelle du chef de ménage
Quel est le profil socio économique des ménages ayant accédé à un logement neuf ?	Croisement des ménages relogés dans du neuf avec : - Statut d'occupation - Age du chef de ménage - Structure familiale - Ressources du ménage - Nombre d'enfants - Bénéficiaire ou pas de l'APL - La situation professionnelle du chef de ménage
Quel est le profil socio économique des ménages ayant accédé à un logement Individuel ?	Croisement des ménage relogés dans de l'individuel avec : - Statut d'occupation - Age du chef de ménage - Structure familiale - Ressources du ménage - Nombre d'enfants - Bénéficiaire ou pas de l'APL - La situation professionnelle du chef de ménage
Quel est le profil socio économique des ménages ayant accédé à la propriété ?	Croisement des ménages ayant accédé à la propriété avec : - Statut d'occupation - Age du chef de ménage - Structure familiale - Ressources du ménage - Nombre d'enfants - Bénéficiaire ou pas de l'APL - La situation professionnelle du chef de ménage
Quel est le profil socio économique des ménages relogés sur site (même quartier) ?	Croisement des ménages relogés sur site avec : - Statut d'occupation - Age du chef de ménage - Structure familiale - Ressources du ménage - Nombre d'enfants - Bénéficiaire ou pas de l'APL - La situation professionnelle du chef de ménage
Quel est le profil socio économique des ménages relogés en ZUS ?	Croisement des ménages relogés en ZUS avec : - Statut d'occupation - Age du chef de ménage - Structure familiale - Ressources du ménage - Nombre d'enfants - Bénéficiaire ou pas de l'APL - La situation professionnelle du chef de ménage
Quel est le profil socio économique des ménages relogés hors ZUS ?	Croisement des ménages relogés hors ZUS avec : - Statut d'occupation - Age du chef de ménage - Structure familiale - Ressources du ménage - Nombre d'enfants - Bénéficiaire ou pas de l'APL - La situation professionnelle du chef de ménage

Ci-dessous la visualisation des résultats de la fiche 2

FICHE 2 : LE PROFIL DES MENAGES

Statut d'occupation

	Nbre	%
Hébergés	0	0%
Décohabitants	0	0%
Titulaire de bail	37	100%
Total	37	100%
NR	0	0%



Structure familiale

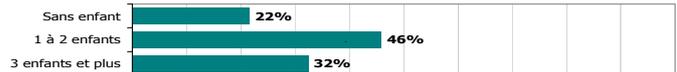
	Nbre	%
Personnes Isolées	5	14%
Familles monoparentales	6	16%
Couple sans enfant	3	8%
Couple avec enfants	20	54%
Mén. avec des hébergés	3	8%
Total	37	100%
NR	0	0%



Nbre moyen d'occupants par ménage : 3,6 pers.

Nombre d'enfants par ménage

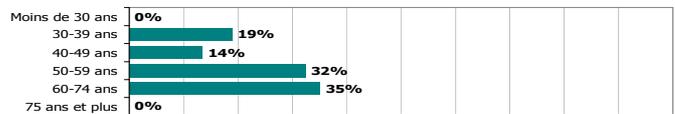
	Nbre	%
Sans enfant	8	22%
1 à 2 enfants	17	46%
3 enfants et plus	12	32%
Total	37	100%
NR	0	0%



Nombre moyen d'enfants par ménage : 1,8 enf

Age du chef de ménage

	Nbre	%
Moins de 30 ans	0	0%
30-39 ans	7	19%
40-49 ans	5	14%
50-59 ans	12	32%
60-74 ans	13	35%
75 ans et plus	0	0%
Total	37	100%
NR	0	0%



Age moyen du chef de ménage : 56,2 ans

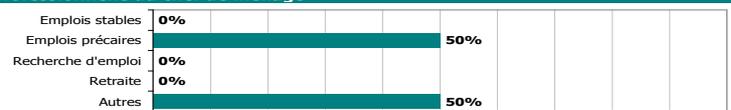
Ancienneté du ménage dans le logement

	Nbre	%
Moins d'un an	0	0%
[1 - 5 ans [1	50%
[5 - 10 ans [0	0%
[10 - 15 ans [1	50%
Plus de 15 ans	0	0%
Total	2	5%
NR	35	95%



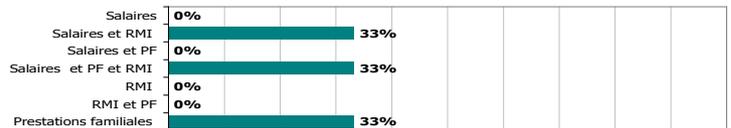
Situation professionnelle du chef de ménage

	Nbre	%
Emplois stables	0	0%
Emplois précaires	1	50%
Recherche d'emploi	0	0%
Retraite	0	0%
Autres	1	50%
Total	2	100%
NR	35	95%



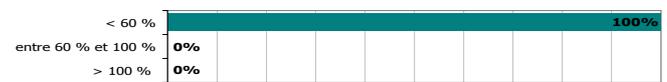
Nature des ressources des ménages

	Nbre	%
Salaires	0	0%
Salaires et RMI	1	33%
Salaires et Prestations familiales	0	0%
Salaires et Prest. familiales et RMI	1	33%
RMI	0	0%
RMI et Prestations familiales	0	0%
Prestations familiales	1	33%
Total	3	100%
NR	34	92%



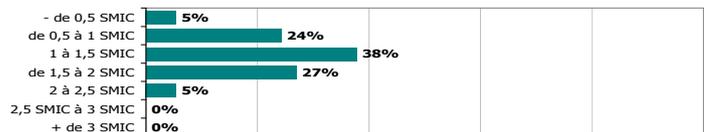
Plafonds PLUS des ménages

	Nbre	%
< 60 % des plafonds PLUS	37	100%
Entre 60 % et 100 % des plaf. PLUS	0	0%
> 100 % des plafonds PLUS	0	0%
Total	37	100%
NR	0	0%



Les ressources du ménage

	Nombre	%
moins d'un demi SMIC	2	5%
un demi SMIC à un SMIC	9	24%
un SMIC à un SMIC et demi	14	38%
un SMIC et demi à deux SMIC	10	27%
deux SMIC à deux SMIC et demi	2	5%
deux SMIC et demi à trois SMIC	0	0%
trois SMIC et plus	0	0%
Total	37	100%
NR	0	0%



Ressources moyennes par ménage : 1 372 €
Revenu Net Imposable moyen/mén. : 12 765 €

Bénéficiaires de l'APL

	Nombre	%
Bénéficiaires de l'APL	37	100%
Non bénéficiaires de l'APL	0	0%
Total	37	100%
NR	0	0%



Moyenne de l'APL : 71 €

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS SUR FICHE 2

➤ LES NOUVELLES CONDITIONS DE LOGEMENT (FICHE 3)

Le tableau qui suit donne une lecture des résultats sur les nouvelles conditions de logement via quelques grands questionnements et les traitements statistiques à réaliser permettant d'apporter des éléments aux questions posées.

Les grands questionnements	Indicateurs et traitements à réaliser <i>(tris à plat ou tris croisés)</i>
Quelle est l'évolution du budget logement des ménages après relogement ?	Taux d'effort Quittance résiduelle Loyer de base Provision pour charges
Le relogement a-t-il permis une évolution de la taille du logement ?	Evolution du nombre de pièces
Le relogement a-t-il permis une adaptation de la taille du logement au regard de la composition du ménage ?	Evolution de la densité d'occupation
Dans quel type de bâti les ménages ont-ils été relogés ?	Age du bâti
Concernant la localisation géographique, dans quels secteurs ont été relogés les ménages ?	Zus / hors Zus Localisation géographique
Le relogement a-t-il permis une évolution du statut d'occupation ?	Statut d'occupation
De quel type de relogement s'agit-il ?	Type de relogement
Quel est le degré de mobilisation des partenaires dans les relogements ?	Réservataire

Visualisation des résultats de la fiche 3 (feuille EXCEL)

FICHE 3 : LES NOUVELLES CONDITIONS DE LOGEMENT ET DE VIE

SITUATION AVANT

APRES LE RELOGEMENT

Nombre de pièces

Avant le relogement

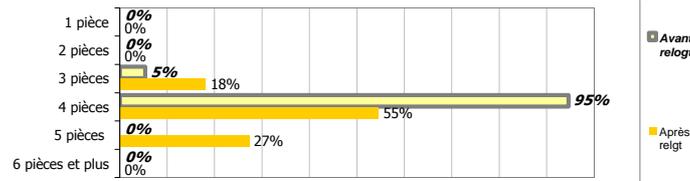
	Nbre	%
1 pièce	0	0%
2 pièces	0	0%
3 pièces	2	5%
4 pièces	35	95%
5 pièces	0	0%
6 pièces et plus	0	0%
Total	37	100%
NR	0	0%

Après le relogement

	Nbre	%
1 pièce	0	0%
2 pièces	0	0%
3 pièces	2	18%
4 pièces	6	55%
5 pièces	3	27%
6 pièces et plus	0	0%
Total	11	100%
NR	26	70%

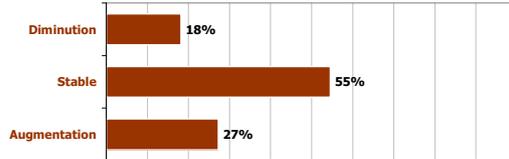
Surface habitable ou corrigée moyenne des logts : 75,2 m²

Surface habitable ou corrigée moy. des logements : 76,3 m²



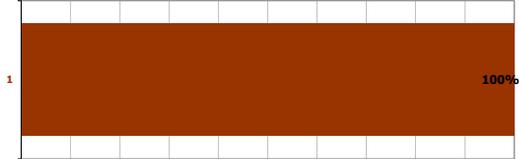
Logement initial	Situation après le relogement						Total	NR
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces+		
1 pièce	0	0	0	0	0	0	0	0
2 pièces	0	0	0	0	0	0	0	0
3 pièces	0	0	0	0	1	0	1	1
4 pièces	0	0	2	6	2	0	10	25
5 pièces	0	0	0	0	0	0	0	0
6 pièces et plus	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	2	6	3	0	11	26
NR	0	0	0	0	0	0	0	0

Evolution du nombre de pièce Avant/Après



Evolution moyenne du nbre de pièces avant/après : 0,18

Evolution de la surface Avant/Après



Evolution moyenne de la surface avant/après : 1 m² (0 non renseignés)

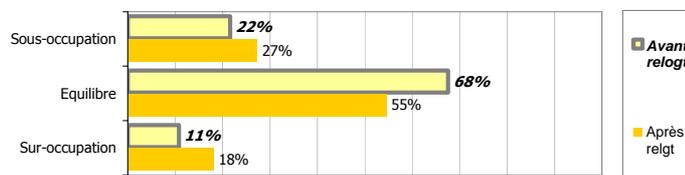
La densité d'occupation

Avant le relogement

	Nbre	%
Sous-occupation	8	22%
Equilibre	25	68%
Sur-occupation	4	11%
Total	37	100%
NR	0	0%

Après le relogement

	Nbre	%
Sous-occupation	3	27%
Equilibre	6	55%
Sur-occupation	2	18%
Total	11	100%
NR	26	70%



Logt initial	Situation après le relogement				NR
	Sous-occ	Equilibre	Sur-occup.	Total	
Sous-occupation	2	0	0	2	6
Equilibre	1	5	1	7	18
Sur-occupation	0	1	1	2	2
Total	3	6	2	11	26
NR	0	0	0	0	0

Le taux effort

Avant le relogement

	Nbre	%
Moins de 10 %	2	5%
De 10 % à 15 %	2	5%
De 15 % à 20 %	2	5%
De 20 % à 25 %	10	27%
De 25 à 30 %	8	22%
Plus de 30 %	13	35%
Total	37	100%
NR	0	0%

Après le relogement

	Nbre	%
Moins de 10 %	3	20%
De 10 % à 15 %	3	20%
De 15 % à 20 %	1	7%
De 20 % à 25 %	1	7%
De 25 à 30 %	3	20%
Plus de 30 %	4	27%
Total	15	100%
NR	22	59%

	Avant Relgt	Après Relgt	Evol. après/avant
Moyenne des Charges :	129 €	129 €	0 €
Moyenne du loyer :	315 €	315 €	0 €
Moyenne de la quittance :	444 €	473 €	28 €
Moy. quittance résiduelle :	373 €	311 €	-63 €

Catégorie	Avant Relgt (%)	Après Relgt (%)
Moins de 10 %	5%	20%
De 10 % à 15 %	5%	20%
De 15 % à 20 %	5%	7%
De 20 % à 25 %	27%	7%
De 25 à 30 %	22%	20%
Plus de 30 %	35%	27%

Synthèse

- 1 ménage soit 7 %
- 4 ménages soit 27 %
- 6 ménages soit 40 %
- 0 ménage soit 0 %
- 4 ménages soit 27 %

Taux d'effort - Situation après le relogement

Taux d'effort initial	Taux d'effort - Situation après le relogement						Total	NR
	- de 10 %	10-15 %	15-20 %	20-25 %	25-30 %	+ de 30 %		
- 10 %	1	0	0	1	1	0	3	0
10 % à 15 %	0	1	0	1	0	1	3	0
15 % à 20 %	0	1	0	0	0	0	1	0
20 % à 25 %	0	0	0	1	0	0	1	0
25 à 30 %	1	0	0	1	1	0	3	0
+ de 30 %	0	0	0	0	2	2	4	0
Total	2	2	0	4	4	3	15	0
NR	0	0	2	6	4	10	22	0

Evolution du taux d'effort

	Nbre	%
< -15 pts	3	20%
[-15 ; -2,5 points[1	7%
[-2,5 ; +2,5 points[7	47%
[+2,5 ; +15 points[2	13%
> +15 pts	2	13%
Total	15	100%
NR	22	59%

Rappel Nbre d'héab. et décohab. : 0

Nombre moyen de propositions : 1,7

Evolution de la surface (en %) croisé avec la quittance résiduelle

Synthèse

- 1 ménage soit 7 %
- 6 ménages soit 40 %
- 1 ménage soit 7 %
- 3 ménages soit 20 %
- 4 ménages soit 27 %

Quittance résiduelle (en %)

	- de 5 %	-5-0 %	0 %	0-5 %	5-10 %	10-20 %	20-30 %	30-40 %	+ 40 %	Total	NR
- de 5 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-5-0 %	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0
0 %	4	2	1	2	0	0	0	1	2	12	20
0-5 %	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
5-10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10-20 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20-30 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
30-40 %	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
+ 40 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	5	2	1	2	1	0	0	1	3	15	22
NR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Synthèse

- 1 ménage soit 7 %
- 6 ménages soit 40 %
- 1 ménage soit 7 %
- 2 ménages soit 13 %
- 5 ménages soit 33 %

Quittance résiduelle (en euros)

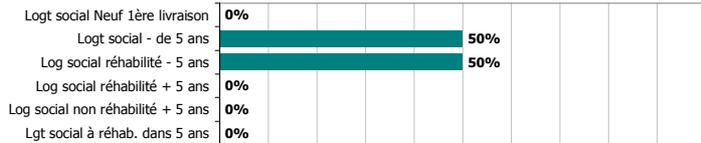
	- de 5 €	-5-0 €	0 €	0-5 €	5-10 €	10-20 €	20-30 €	30-40 €	40 €	Total	NR
- de 5 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-5-0 €	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
0 €	5	1	1	1	0	1	0	0	3	12	20
0-5 €	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
5-10 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10-20 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20-30 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
30-40 €	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
+ 40 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	6	1	1	1	0	1	1	0	4	15	22
NR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

L'augmentation de la surface du nouveau logement est conséquente au regard de l'évolution de la quittance résiduelle : situation donc très favorable pour le ménage.

A l'inverse, l'évolution du reste à charge est très importante au regard du gain en surface du nouveau logement pour le ménage : l'augmentation du reste à charge a donc d'autres facteurs explicatifs qu'il convient de mettre en évidence, des éléments doivent être recherchés explicitant l'(s) augmentation(s).

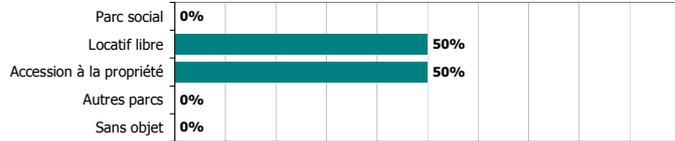
Age du bâti

	Nombre	%
Logt social Neuf 1ère livraison	0	0%
Logt social - de 5 ans	1	50%
Log social réhabilité - 5 ans	1	50%
Log social réhabilité + 5 ans	0	0%
Log social non réhabilité + 5 ans	0	0%
Lgt social à réhab. dans 5 ans	0	0%
Total	2	100%
NR	35	95%



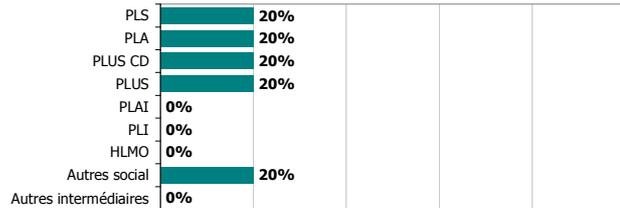
Statut d'occupation

	Nombre	%
Parc social	0	0%
Locatif libre	1	50%
Accession à la propriété	1	50%
Autres parcs	0	0%
Sans objet	0	0%
Total	2	100%
NR	35	95%



Type de financement

	Nombre	%
PLS	1	20%
PLA	1	20%
PLUS CD	1	20%
PLUS	1	20%
PLAI	0	0%
PLI	0	0%
HLMO	0	0%
Autres social	1	20%
Autres intermédiaires	0	0%
Total	5	100%
NR	32	86%



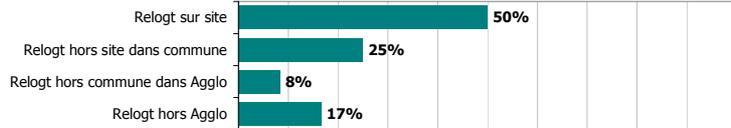
Zone Urbaine Sensible

	Nombre	%
ZUS	1	100%
Hors ZUS	0	0%
Total	1	100%
NR	36	97%



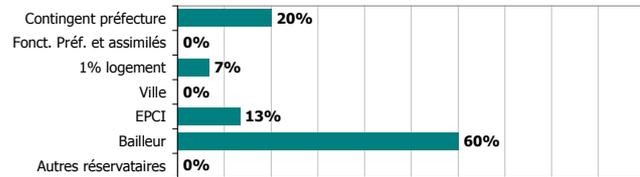
Localisation géographique

	Nombre	%
Relogement sur site	6	50%
Relogt hors site dans commune	3	25%
Relogt hors commune dans Agglo	1	8%
Relogement hors Agglo	2	17%
Total	12	100%
NR	25	68%



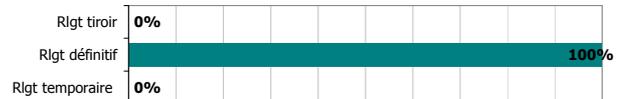
Réservataire

	Nombre	%
Contingent préfecture	3	20%
Fonc. préfectures et assimilés	0	0%
1% logement	1	7%
Ville	0	0%
EPCI	2	13%
Bailleur	9	60%
Autres réservataires	0	0%
Total	15	100%
NR	22	59%



Type de relogement

	Nombre	%
Relogement tiroir (cas spécifiques)	0	0%
Relogement définitif	1	100%
Relogement temporaire	0	0%
Total	1	100%
NR	36	97%



Si relogt temporaire, proposition ds neuf :

	Nombre	%
Accepté	1	100%
Refusé	0	0%
Total	1	100%
NR	36	97%



COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS SUR FICHE 3

➤ LE PARCOURS RESIDENTIEL DES MENAGES RELOGES (FICHE 4)

Au-delà des indicateurs de base, d'autres peuvent apporter des éléments d'éclairage et de compréhension des résultats notamment en matière d'impact du relogement sur les parcours résidentiels des ménages relogés.

Le tableau qui suit propose ainsi une lecture des résultats relatifs au parcours résidentiel des ménages relogés, à travers quelques grands questionnements et les traitements statistiques à réaliser permettant d'apporter des éléments de réponse.

Les grands questionnements	Indicateurs et traitements à réaliser <i>(tris à plat ou tris croisés préformatés)</i>
L'augmentation du taux d'effort est elle liée à une amélioration des conditions de logement ?	Croisement de l'évolution du taux d'effort avec : L'évolution de la taille du logement (nombre de pièces) La nature du logement (Collectif-Individuel) Le type de charges (Individuel ou Collectif) L'âge du bâti Le type de produit financier
Le relogement a-t-il favorisé une certaine mobilité résidentielle géographique ?	Tri à plat commune de relogement Tri à plat quartier de relogement Tri à plat sur la variable localisation géographique Tri croisé : Evolution commune souhaitée et Commune de relogement Tri croisé : Evolution quartier souhaité et le quartier de relogement
Le relogement a-t-il eu un impact sur les équilibres de peuplement ?	Tri à plat sur la variable âge du bâti Tri à plat sur la variable type de produit financier

Visualisation des résultats de la fiche 4 (feuille EXCEL)

FICHE 4 : LE PARCOURS RESIDENTIEL DES MENAGES RELOGES

Evol. nbre de pièce avant/après	Evolution Taux effort		
	< à - 2,5 pts	[-2,5 ; + 2,5]	+ de 2,5 pts
Diminution	33%	33%	0%
Stable	33%	33%	100%
Augmentation	33%	33%	0%
Total	100%	100%	100%
NR	1	4	3

exemple de lecture : 33 % des ménages dont l'évolution du taux d'effort diminué ont connu après le relogement une diminution de la taille du logement, 33 % une stabilité, et 33 % une augmentation

Type de financement	Evolution Taux effort		
	< à - 2,5 pts	[-2,5 ; + 2,5]	+ de 2,5 pts
PLS	0%	0%	0%
PLA	0%	0%	100%
PLUS CD	0%	0%	0%
PLUS	100%	0%	0%
PLAI	0%	0%	0%
PLI	0%	0%	0%
HLMO	0%	0%	0%
Autres social	0%	100%	0%
Autres intermédiaires	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%
NR	3	6	3

Age du bâti	Evolution Taux effort		
	< à - 2,5 pts	[-2,5 ; + 2,5]	+ de 2,5 pts
Logt social Neuf 1ère livraison	-	0%	0%
Logt social - de 5 ans	-	100%	0%
Log social réhabilité - 5 ans	-	0%	100%
Log social réhabilité + 5 ans	-	0%	0%
Log social non réhabilité + 5 ans	-	0%	0%
Lgt social à réhab. dans 5 ans	-	0%	0%
Total	0%	100%	100%
NR	4	6	3

Nature du logt	Evolution Taux effort		
	< à - 2,5 pts	[-2,5 ; + 2,5]	+ de 2,5 pts
Collectif	-	100%	-
Individuel	-	0%	-
Total	0%	100%	0%
NR	4	6	4

Type de charge	Evolution Taux effort		
	< à - 2,5 pts	[-2,5 ; + 2,5]	+ de 2,5 pts
Collectif	75%	83%	75%
Individuel	25%	17%	25%
Total	100%	100%	100%
NR	0	1	0

Localisation	Evolution Taux effort		
	< à - 2,5 pts	[-2,5 ; + 2,5]	+ de 2,5 pts
Relogement sur site	100%	33%	67%
Relogt hors site dans commune	0%	67%	0%
Relogt hors commune dans Agglo	0%	0%	33%
Relogement hors Agglo	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%
NR	2	4	1

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS SUR FICHE 4

➤ L'IMPACT DU RELOGEMENT SUR LES EQUILIBRES DE PEUPLEMENT

Concernant l'analyse de l'impact du relogement sur les équilibres de peuplement, il s'agit d'une notion complexe, qui nécessite une analyse croisée de données issues du tableau de bord de suivi des relogements (par exemple les variables : âge du bâti, type de produits financiers, etc.), avec des données en matière de peuplement avant et après l'opération de relogement.

Les possibilités **d'évolution des trajectoires résidentielles** sont **dépendantes** des caractéristiques **du marché et de son fonctionnement** (marché tendu, importance du parc HLM et localisation, nombre de bailleurs sur l'agglomération, dynamisme de la construction HLM, objectifs du PLH, etc...).

Pour mieux comprendre les modalités des relogements et leurs impacts sur le parcours résidentiel des ménages, il est nécessaire de resituer les éléments dans le contexte qui peut s'avérer être assez contraignant ou, au contraire, offrir des possibilités d'évolution positive.

RAPPEL DES INDICATEURS DE BILAN ANRU (FAT DEMOLITION)

L'outil de suivi des relogements permet notamment de répondre aux différents indicateurs de la FAT Démolition

STRATEGIE DE RELOGEMENT							
RECAPITULATIF NOMBRE		Logements à démolir	Logements occupés	Décohabitations	Ménages à reloger	Départs spontanés	Autres
DESCRIPTION DES RELOGEMENTS BAILLEURS							
PARC LOGEMENT SOCIAL							
PARC CONVENTIONNE DEPUIS MOINS DE 5 ANS							
Logement social neuf (1ère mise en location) ou récent (inférieur à 5 ans au moment du logement)							
Logement conventionné en acquisition amélioration de moins de 5 ans							
PARC CONVENTIONNE DEPUIS PLUS DE 5 ANS							
Logement dans le parc existant avec engagement formalisé d'une proposition d'un logement neuf (*)							
Logt social réhabilité à neuf depuis moins de 5 ans							
Autre parc social y compris résidences sociales							
AUTRE PARC LOCATIF							
Prêt locatif social (PLS)							
Prêt locatif intermédiaire (PLI ou parc privé)							
Locatif libre							
Autres							
ACCESSION A LA PROPRIETE							
Nombre de ménages ayant accédés à la propriété							
TOTAL des ménages relogés							
Taux de relogement réalisé ou pris en compte sur proposition formalisée dans le parc conventionné <= 5 ans							
		Ménages sous plafond de ressources PLAI		Ménages entre le plafond PLAI et le plafond d'attribution d'un logement social		Autres ménages	
		Total des relogements définitifs (a + b)	Ménages relogés définitivement (a)	Propositions formalisées de relogement dans parc conventionné <= 5ans (b)	Ménages relogés définitivement (a)	Propositions formalisées de relogement dans parc conventionné <= 5ans (b)	Ménages relogés définitivement (a)
PAR LOCALISATION GEOGRAPHIQUE							
TOTAL							
Relogement dans la même ZUS projet (ou même périmètre déroq art.6)							
Relogement dans une autre ZUS commune							
Relogement dans une autre ZUS dans l'agglomération (hors commune)							
Relogement Hors ZUS dans la commune							
Relogement hors ZUS dans l'agglomération (hors commune)							
Relogement hors agglomération							
TOTAL							
EVOLUTION DU NOMBRE DE PIECES							
NOMBRE DE PIECES							
Relogement avec un nombre de pièces inférieur							
Relogement avec le même nombre de pièces							
Relogement avec un nombre de pièces supérieur							
TOTAL							
RESTE A CHARGE (quittance** - APL) PAR RAPPORT AU LOGEMENT PRECEDENT							
Nombre de ménages ayant un reste à charge inférieur ou égal							
Nombre de ménages ayant un reste à charge supérieur							
TOTAL							
STRUCTURE DES TAUX D'EFFORT DES MENAGES RELOGES (quittance - APL / ressources***)							
Avant le relogement							
< à 10 %							
≥ à 10 % et < 15 %							
≥ à 15 % et < 20%							
≥ à 20 % et < 25%							
≥ à 25 %							
TOTAL							
Après le relogement							
< à 10 %							
≥ à 10 % et < 15 %							
≥ à 15 % et < 20%							
≥ à 20 % et < 25%							
≥ à 25 %							
TOTAL							

(*) Engagement formalisé du bailleur sur des projets identifiés et un calendrier prévisionnel acceptés par le ménage relogé (avec une indication sur le taux d'effort) temporairement dans le parc existant ou dans une opération tiroir.

(**) La quittance mensuelle est égale au loyer plus provision de charges. Afin d'avoir la même base de calcul du taux d'effort, intégrer à la quittance les charges individualisées du logement initial ou du nouveau logement (estimation des frais de chauffage en particulier)

(***) Salaires mensuels + prestations familiales

5. L'EXPRESSION DE LA SATISFACTION DES MENAGES RELOGES : L'ENQUETE DE SATISFACTION

➤ UNE APPROCHE COMPLEMENTAIRE, L'APPROCHE QUALITATIVE

Il est recommandé de compléter l'approche statistique et quantitative par une approche plus qualitative pour approfondir l'analyse des résultats sur le relogement et les mettre en perspective.

L'Union Sociale pour l'Habitat préconise de réaliser cette enquête par un organisme indépendant afin de garantir une neutralité des résultats.

En effet, le croisement de l'approche quantitative (indicateurs statistiques) avec l'approche qualitative (via l'analyse de la perception des ménages sur leurs nouvelles conditions de vie) permettra de présenter des résultats de manière exhaustive et avec une prise en compte des contextes locaux, des spécificités des publics...

L'approche qualitative, qui prend généralement la forme d'une enquête auprès des ménages relogés, peut aborder et/ou approfondir différentes thématiques relatives au relogement et notamment celle des nouvelles conditions de vie et de logement des familles relogées.

Les thèmes abordés relatifs aux nouvelles conditions de logement et plus globalement aux nouvelles conditions de vie s'articulent généralement autour :

- du logement : Etat, travaux, appropriation, personnalisation...
- de l'immeuble : Qualité des parties communes, relations de voisinage...
- du quartier : Analyse du degré d'intégration/insertion dans le nouvel environnement, le cadre de vie, l'évolution des relations et des réseaux sociaux, familiaux, de solidarité..., l'accès aux services de proximité, la vie sociale et économique...

Le questionnaire combine généralement des questions fermées complété par quelques questions ouvertes (en nombre limité).

En matière de méthode, les points clés à aborder sont :

1. La période d'enquête

En terme de période d'enquête, il est plutôt préconisé de réaliser une enquête post relogement environ 6 mois à un an après le relogement.

Ce temps nécessaire permet aux ménages de s'installer et de s'approprier leur nouveau logement et leur nouvel environnement, éventuellement de créer de nouveaux liens sociaux...

2. La passation des questionnaires

Plusieurs modes de passation sont possibles :

- ✓ les entretiens en face à face, à domicile,
- ✓ les entretiens par téléphone,
- ✓ la passation des questionnaires par voie postale.

Le choix du mode de passation des questionnaires se définit au regard des enjeux et objectifs identifiés et des moyens mobilisables (humains, financiers...) pour la réalisation de l'enquête. Elle peut être réalisée en interne à l'organisme ou confiée à un prestataire extérieur.

3. La construction d'un échantillon (taille et représentativité)

Selon la taille de l'opération de relogement, il est possible de réaliser l'enquête auprès de l'ensemble des ménages relogés ou de définir un échantillon représentatif de ménages relogés (si la taille de l'opération est importante).

Le modèle d'enquête proposé en annexe⁴ est exhaustif, chaque bailleur pourra donc l'adapter en fonction des enjeux identifiés à l'échelle de l'opération et du contexte local.

⁴ Questionnaire en annexes page 34

MODE D'EMPLOI DE L'OUTIL

1. PRESENTATION DES MODALITES D'UTILISATION DE L'OUTIL DE SUIVI

➤ LES MODALITES DE GESTION DE CET OUTIL DE SUIVI

L'outil de suivi des relogements est à compléter en temps réel, par une personne référente identifiée au sein de chaque organisme.

Ce référent doit être, dans la mesure du possible, une des personnes qui assurent le suivi opérationnel des relogements.

Il est important en effet, de prévoir un interlocuteur unique, sachant que le guide d'utilisation doit permettre en cas d'absence du référent une prise de relais dans les meilleures conditions (dans la mesure où il précise notamment les modalités d'utilisation de l'outil).

➤ PRESENTATION DETAILLEE DE L'OUTIL

L'outil sera livré sous format CD ROM, et accompagné du guide méthodologique permettant d'apporter les éléments utiles en matière d'informations et d'explications sur l'utilisation et l'exploitation de l'outil, pour une analyse des résultats optimum.

Les principales options de l'outil

L'outil EXCEL se décompose en 5 feuilles de calcul :

1. Tableau de saisie

Il reprend l'ensemble des informations à saisir sur les ménages à reloger ou relogés. Il constitue la base de données qui servira de support aux traitements statistiques. Les variables demandées par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine sont identifiables grâce à une étoile (sur l'intitulé de la colonne).

2. Explications

Il s'agit de prendre le mode d'emploi pour la saisie et les traitements statistiques. Il présente les modalités d'utilisation et les consignes à observer pour une manipulation satisfaisante de l'outil.

3. Tableau des variables

Il reprend les intitulés des codes à saisir, le format de chacune des cellules. Il précise aussi s'il s'agit d'une variable :

- demandée par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine,
- qui sert pour la réalisation des traitements statistiques.

4. Tableau de comparaisons

Il permet de visualiser les résultats de manière comparative au regard des différents profils de ménages.

5. Résultats

Il s'agit d'une feuille qui reprend pour chaque thème analysé, le résultat du traitement statistique réalisé. Présenté sous la forme d'un tableau, il précise les résultats statistiques en valeurs absolues et en pourcentages.

Cette feuille des résultats s'enregistre automatiquement dans le dossier par défaut (« Mes Documents »).

La structure du tableau de saisie

Un tableau qui permet le suivi des relogements, avec une double lecture :

- **Par ménage** : une ligne du tableau des variables (base de données à saisir) correspond à une demande de relogement, sachant qu'un ménage peut générer plusieurs demandes de relogement (en cas de demandes de décohabitation).
- **A l'échelle de l'ensemble de l'opération** : données consolidées.

Les modalités de saisie des données

Concernant la saisie des données, le tableau de bord est construit sur la base de deux types de colonnes, celles qui :

- a) **sont à remplir manuellement** : les informations sont à saisir par la personne en charge de la saisie des données chez le bailleur,
- b) **contiennent une formule de calcul automatique**. Ces cellules ne sont pas à compléter car la formule actualise les données en direct.

Pour chaque colonne à compléter, le format est précisé en matière de forme et de contenu. En effet, un tableau récapitulatif⁵ précise pour chaque colonne :

- les codes à utiliser et les contenus correspondants,
- la présence d'un menu déroulant ou d'une formule pré-enregistrée,
- les définitions de certains termes,
- les commentaires pour apporter des éléments de précision,
- les précautions éventuelles à prendre en compte.

Les principales étapes concernant la saisie des données, sont les suivantes

- **Etape 1** : Ouvrir Excel
- **Etape 2** : Lors du lancement du fichier, activer les macros. S'il n'est pas proposé de les activer, allez dans Outils puis dans Macro puis dans Sécurité et Cochez le niveau de sécurité Moyen.
- **Etape 3** : Saisir les données relatives aux ménages en tenant compte des précautions méthodologiques (précisées dans le tableau en annexes).
- **Etape 4** : Une fois la saisie des données terminée, vérifier la fiabilité de la saisie à travers l'identification des éventuelles incohérences :
 - a) Appuyer sur la touche VALIDATION. Cette manipulation va permettre de repérer les éventuelles incohérences de saisie. Il s'agit alors ensuite de corriger les erreurs de saisie repérées (les erreurs ou incohérences sont entourées en rouge automatiquement).

*Exemple : Pour la structure familiale d'un ménage, si la personne saisit **CE** (qui signifie Couple avec Enfant) et saisit par ailleurs dans la colonne nombre d'enfant le chiffre « zéro », le système alertera alors en entourant en rouge les incohérences (un couple avec enfant ayant au moins un enfant).*
 - b) Appuyer sur SUPPRESSION, pour supprimer les erreurs de saisie
 - c) Appuyer sur le bouton TRAITEMENT pour lancer (et donc visualiser) la barre d'outils de traitements statistiques. Celle-ci s'affiche alors en haut de l'écran.

⁵ Ce tableau détaillé se trouve en annexes, page 38.

L'outil prévoit par ailleurs, la possibilité de rajouter éventuellement une colonne, si le bailleur souhaite renseigner une nouvelle variable sur les ménages à reloger par exemple. Il lui suffira alors de cliquer sur le bouton « INSERTION D'UN NOUVEAU CHAMP DE SAISIE » qui se situe à droite de la feuille de calcul, à l'extrémité du tableau de saisie.

Enfin, la base de données peut ensuite être exportée (puis éventuellement imprimée), en cliquant sur la touche « EXPORTATION DE LA BASE DE SAISE ».

Par ailleurs, les indicateurs ANRU de la base de données peuvent eux aussi être exportés (puis éventuellement imprimés), en cliquant sur la touche « EXPORTATION DONNEES ANRU ».

Enfin, l'outil prévoit la possibilité de rajouter des champs de saisie, via le bouton « INSERTION D'UN NOUVEAU CHAMP DE SAISIE ». Le nouveau champ de saisie s'insère alors avant le champ « commentaires et observations ».

Il est dès lors possible de saisir les informations relatives à ce nouveau champ de saisie, et réaliser des traitements via le « traitement automatique ».

Cette copie d'écran permettant de visualiser la barre d'outils de traitements statistiques

Microsoft Excel - Tab suivi relogement Vers 5 janv 07.xls

3 étapes : 1. Démarrage du traitement 2. Validez ce critère 3. Lancez le Tri Efface dernier tri de la feuille Tableaux_comparaisons Supprimer la barre

Données générales

Commune : LYON
 Nom de l'Opération : ORU Centre
 Bailleur : Habitat Plus
 Nombre de ménages à reloger au démarrage de l'opération (y compris décohab ou hébergés) : 320
 Nombre de ménages relogés : 9
 Nombre de logements à démolir : 300
 Nombre de logements vacants :

Quittance mensuelle (Loyer de base mensuel + Provision de
 Quittance résiduelle (Quittance mensuelle - APL)
 Taux d'effort % : Quittance résiduelle / (salaires mensuels + prestations familiales)
 Equil

INFOS GENERALES				LOGEMENT INITIAL													
N° identification ménage	Nom du chef de ménage	Prénom du chef de ménage	Adresse	Nombre de pièces	Surf. Hab ou corrigée en m2	Loyer de base mensuel	Provision Charges	Nature des charges	quittance mensuelle	APL	Quittance résiduelle	Taux d'effort %	Statut d'occupation antérieur	Densité d'occupation_ avant	Nbre d'occupants	Structure familiale	Nombre d'enfants
1	RICORD	Hervé	2 rue du bas	2	48 m²	125	35	c	160	50	110	11%	t	équilibre	2	C	0
2	BESSAN	Noelle	2 rue du bas						NR		NR	NR	h		1	i	0
3	TANDORI	Akim	4 rue du bas	4	80 m²	250	68	c	318	210	108	7%	t	Sur occupat	6	ce	4
4	SEONE	BILL	5 rue du haut	3	55 m²	185	45	c	230	79	151	13%	T	équilibre	4	CEH	1
5	CODARET	LULU	2 rue du bas	5	90 m²	300	90	c	390	230	160	6%	t	Sur occupat	7	CE	5
6	VULET	HENRI	4 rue du bas	1	25 m²	100	20	c	120	0	120	13%	T	équilibre	1	i	0
7	LOROPEI	TONI	2 rue du bas	3	85 m²	220	58	c	278	150	128	14%	T	équilibre	2	M	1

2. LES TRAITEMENTS STATISTIQUES

Il s'agit de présenter la procédure et les principales manipulations à réaliser pour obtenir les traitements statistiques.

➤ LA PROCEDURE PROPOSEE PAR L'OUTIL CREE

Le traitement permet d'afficher les résultats statistiques en fonction des requêtes de l'utilisateur.

a. L'outil propose deux types de procédure⁶

- **Le traitement manuel** permet de choisir les « sous-populations » sur lesquelles les traitements statistiques sont à réaliser (par exemple : les ménages relogés en ZUS et dont le taux d'effort a augmenté de plus de 15 points).
- **Le traitement automatique** permet de lancer automatiquement l'ensemble des traitements statistiques (en un clic). Plusieurs sous populations ont été prédéfinies :
 - L'ensemble des ménages (à reloger et relogés).
 - Les ménages relogés.
 - Les ménages à reloger.
 - Les ménages relogés sur la commune (sur site et hors site).
 - Les ménages relogés sur site.
 - Les ménages relogés en ZUS.
 - Les ménages relogés hors ZUS.
 - Les ménages relogés en dehors de la commune.
 - Les ménages hébergés ou décohabitants relogés.
 - Les ménages relogés ayant accédé à la propriété.
 - Les ménages relogés ayant accédé à un logement individuel.
 - Les ménages relogés ayant accédé à un logement neuf.
 - Les ménages relogés ayant subi une augmentation du taux d'effort.
 - Les ménages relogés titulaires.
 - Les ménages relogés titulaires dont les ressources sont inférieures à 60% des plafonds PLUS
 - Les ménages relogés titulaires dont les ressources se situent entre 60% et 100% des plafonds PLUS
 - Les ménages relogés titulaires dont les ressources sont supérieures à 100% des plafonds PLUS
 - Les ménages relogés dont les ressources sont inférieures à 60% des plafonds PLUS.
 - Les ménages relogés dont les ressources sont supérieures à 60% des plafonds PLUS.

⁶ Cf feuille Excel qui s'intitule « Explication »
Habitat & Territoires Conseil

Pour répondre aux modifications du Règlement général de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine⁷, il sera ainsi possible, en un clic, d'obtenir les éléments statistiques relatifs à l'évolution du reste à charge (loyer et charges déduction faite de l'aide personnelle au logement), au regard des ressources des ménages relogés et en fonction de l'évolution de la surface du logement.

L'outil permet ainsi via le traitement automatique, d'obtenir les résultats statistiques sur ces 3 catégories de ménages :

- Pour les ménages relevant du PLAI (< 60 % du plafond) le **reste à charge** doit être **constant** (ou similaire ?) pour un logement de **surface égale**.
- Pour ceux ne dépassant pas les plafonds et relogés dans une offre de surface égale et de service rendu comparable, un reste à charge **similaire** à celui qui aurait été autorisé dans l'hypothèse d'une amélioration initiale à l'aide d'une subvention Palulos.
- Pour les autres ménages, **restes à charge compatibles** avec leurs ressources.

b. Les étapes du traitement manuel (3 étapes) :

- **Etape 1** : Le démarrage : Appuyer sur le premier bouton de la barre d'outils qui s'intitule « 1. Démarrage du traitement ». Il est alors demandé de choisir le critère de la sous-population sur laquelle seront réalisées les statistiques (Exemple : les ménages relogés en ZUS).
- **Etape 2** : Valider le critère choisi en appuyant sur le second bouton de la barre d'outils qui s'intitule « 2. Valider ce critère ». Il est alors demandé de préciser si vous souhaitez ajouter un autre critère. Si c'est le cas, il suffit de choisir un second critère (en répétant la procédure) puis valider ce nouveau critère (exemple : les ménages dont le taux d'effort a augmenté). Les résultats des traitements statistiques porteront ainsi sur l'ensemble des ménages relogés en ZUS et dont le taux d'effort a augmenté).
- **Etape 3** : Appuyer sur le bouton « 3. Lancez le tri » qui permet de lancer les traitements à partir des critères choisis.

c. Le traitement automatique

Il permet de lancer automatiquement les traitements statistiques sur les sous-populations pré-définies, en cliquant simplement sur le bouton de la sous-population choisie.

d. La présentation des résultats

Les résultats obtenus apparaissent sous la forme de tableaux et de graphiques sur une feuille de calcul dont le titre reprend l'intitulé des critères retenus (exemple : « Résultats ménages relogés en ZUS »).

Cette feuille de résultats s'enregistre automatiquement dans le classeur par défaut (qui s'intitule souvent « Mes documents »).

Par ailleurs, les résultats s'insèrent directement sur la feuille qui s'intitule « Tableaux-Comparaisons », ce qui permet de comparer en direct les différents tris effectués par sous-populations.

Les traitements statistiques proposés par le logiciel EXCEL (tableaux croisés dynamiques) restent bien sûr possibles.

⁷ CA du 16 janvier 2007

3. LES PRINCIPALES PRECAUTIONS METHODOLOGIQUES

La qualité de la saisie joue un rôle essentiel dans la qualité et la fiabilité des résultats obtenus.

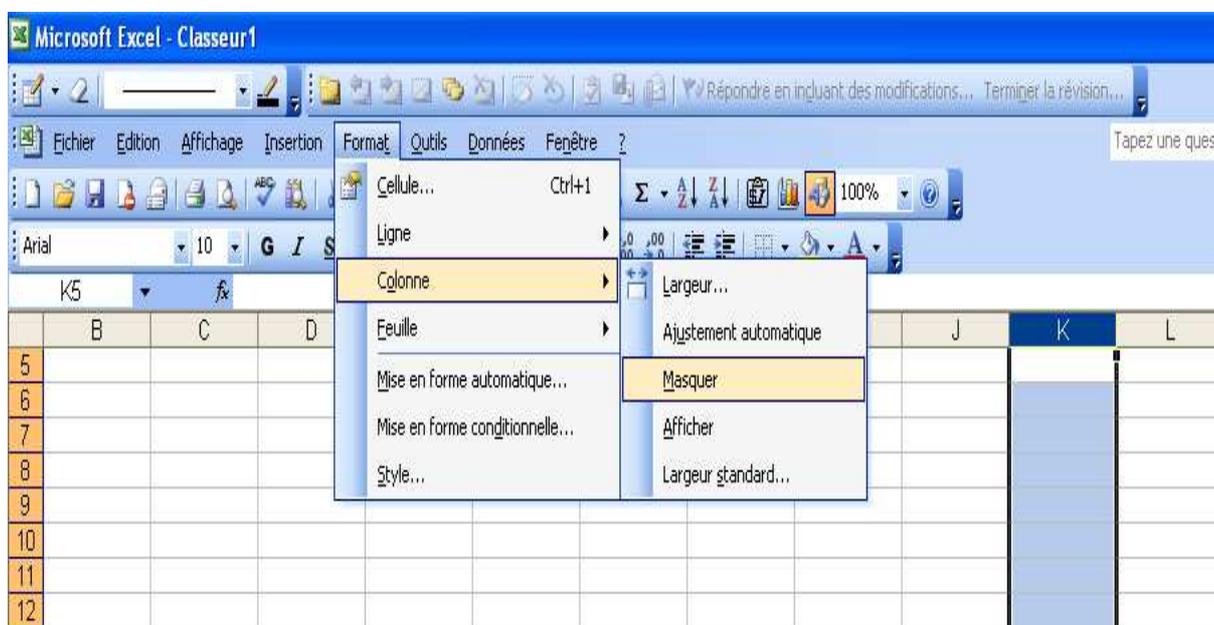
Premièrement, lors de la saisie dans les colonnes dont **le format est du texte** (les champs libres), il est important de conserver strictement la même orthographe et le même format pour les mots ou abréviations utilisées. Plus précisément, il s'agit notamment des colonnes suivantes :

- Commune
- Quartier
- EPCI
- Adresse actuelle du ménage à reloger
- Bailleur

Selon l'usage du tableau et le ou les destinataire(s) de ce tableau, certaines **colonnes peuvent être masquées**. Il s'agit notamment des colonnes qui permettent de rendre anonymes les renseignements (et ceci dans un souci de confidentialité et de respect de la réglementation en la matière).

Les étapes à suivre pour masquer une colonne sont :

- Sélectionner la colonne à masquer
- Cliquer sur le bouton « Format »
- Cliquer sur le bouton « Colonne »
- Cliquer sur le bouton « Masquer »



4. LES NOUVEAUTES DE LA VERSION 4.0

➤ **La nouvelle version RIME permet d'introduire jusqu'à 1500 ménages dans la base de données qui peuvent correspondre à plusieurs opérations physiques de relogement (au sens de l'ANRU) sur un ou plusieurs sites. Les données consolidées peuvent être sorties à plusieurs échelles :**

- **A l'échelle du bâtiment**
- **A l'échelle d'une opération ou plusieurs opérations physiques de relogement en tenant compte que l'opération peut correspondre à un ou plusieurs bâtiments**
- **A l'échelle d'un site, ou de plusieurs sites**

➤ **Précaution méthodologique** – voir en page 36

1. Indiquer le nom et les caractéristiques des opérations physiques de relogement sur l'onglet « liste_opération ». Une opération physique correspond à celle de la maquette financière demandée par les DDE pour alimenter les tableaux financiers (ou FAT). Par exemple, si une opération de relogement est décomposée en 3 bâtiments nécessitant une Fat par bâtiment, l'opération de relogement concerne trois opérations physiques de relogement. Aussi, vous devez indiquer les caractéristiques de ces 3 bâtiments – opérations physiques- dans l'onglet « liste_opération ».
2. Une fois la saisie des opérations et de ses caractéristiques, cliquez sur le bouton « Valider la liste des opérations » (permet d'une part de classer les opérations par ordre alphabétique et de prendre en compte les éléments saisis dans l'opération « _Tout ») qui permettra de faire des traitements consolidés sur l'ensemble des opérations).
3. Si vous voulez supprimer des opérations, cliquez sur le bouton « Supprimer une opération de la liste » (après suppression d'opérations, il peut apparaître #REF! sur la ligne 7).

4. Après la saisie des opérations et de ces caractéristiques, la saisie des données des ménages concernés – jusqu'à 1500 ménages peuvent être saisis - par les opérations de relogement s'opère sur l'onglet « Tableau_de_saisie ». Ne pas oublier d'indiquer le nom du bailleur en cellule L6.

➤ **Possibilité de traitement des données consolidés (fiches de résultats, tris à plat) sur différentes opérations physiques**
voir en page 37

1. Choix de l'opération dans la liste déroulante.
2. Cliquez sur le lien hyper-texte pour atteindre les macros de traitements automatiques afin de réaliser les traitements sur l'opération choisie –. Rappel, pour récupérer le fichier de résultats avec les graphiques, appuyer sur  de votre ordinateur. Un tri à plat se colle également sur la feuille « Tableaux_comparaisons »
3. Pour un traitement particulier qui ne correspond à l'opération physique (par exemple un bâtiment) ou à l'ensemble des opérations, vous devez utiliser le traitement manuel. - voir en page 32 et 33 ou sur l'outil onglet feuille d'explication

➤ **Possibilité d'exporter les données ANRU à destination des DDE et de sortir les données de la Fiche d'Analyse Technique (FAT)** – voir en page 37

4. Choix de l'opération dans la liste déroulante et appuyer sur le bouton « Exportation données ANRU/FAT ». Rappel, pour récupérer le fichier de résultats, appuyer sur  de votre ordinateur.

2. Après la saisie des opérations, cliquez sur ce bouton

1. Indiquez à la suite de la liste, le nom des opérations et ses caractéristiques (commune, quartier, EPCI, Nombre de ménages à reloger, etc ..).

Ne pas modifier la ligne 7 qui permettra de faire des traitements consolidés sur l'ensemble des opérations, vous pouvez toutefois notifier sur les champs <Commune> et <EPCI> de la ligne 7 les noms de la commune et de l'EPCI s'ils sont communs à l'ensemble des opérations (en remplacement de XXXXXXXX)

3. Sélectionner une ligne d'une opération que vous voulez supprimer et cliquez sur ce bouton

Nom de l'opération	Commune :	Quartier	EPCI	Nombre de ménages à reloger au démarrage de l'opération (y compris écohab ou hébergés) :	Date de début de l'opération de relogement :	Nombre de logements à démolir :	Nombre de logements vacants :	Date de fin de l'opération de relogement :	Observation
Tout	XXXXXXXX	TOUT	XXXXXX						
Opération 1									

Microsoft Excel - RIMF4V2.xls

Echier Edition Affichage

Le classeur de résultat s'enregistre dans le "dossier par défaut de l'utilisateur" que l'on atteint en cliquant sur ce bouton

1. Démarrage du traitement 2. Validez ce critère 3. Lancez le Tri

Efface dernier tri de la feuille Tableaux_comparaisons Supprimer la borne

1. Validation 2. Suppression 3. Traitement 4. Export de la base de saisie

VALIDE LA SAISIE ET REPERE ERREURS DE SAISIE

SUPPRIME LES REPERAGES DES ERREURS DE SAISIE

LANCE LA BARRE DE TRAITEMENTS MANUELS

Exportation données ANRU/FAT

Données générales

Commune : XXXXXXXX Quartier : TOUT

Nom de l'Opération : _Tout

Bailleur : USH

Nombre de ménages à reloger au démarrage : 180

Nombre de ménages relogés : 180

Nombre de logements vacants : 180

3. Permet de réaliser les traitements manuels – à l'aide des filtres

En vers tris automatiques

2. Cliquez sur le bouton pour atteindre les macros de traitements automatiques

1. Choix de l'opération dans la liste déroulante, si traitements sur l'ensemble des opérations, choisir « _Tout ».

4. Cliquez sur le bouton pour réaliser les traitements sur les données FAT et pour les données ANRU pour une opération de relogement

N° identification ménage	N° ménage	N° ménage	Commune	Quartier	EPCI	Nom de l'opération	Adresse	LOGEMENT INITIAL								Statut d'occupation antérieur	Densité d'occupation_a	
								Surface	Prix	Charges	Charges	Charges	Charges	Charges	Charges			Charges
833	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	4, RUE DE L'AIN	4	71 m²	364 €	0 €	C	364 €	265 €	99 €	8%	T	Sur occupé
836			VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	4 RUE DE L'AIN	4	73 m²	336 €	0 €	C	336 €	156 €	180 €	11%	T	Sur occupé
839			VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	5 RUE DE L'AIN	5	71 m²	330 €	0 €	C	330 €	292 €	38 €	3%	T	équilibré
840			VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	LOT	4	71 m²	341 €	0 €	C	341 €	238 €	103 €	7%	T	Sur occupé
841	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	4 RUE DE L'AIN	4	71 m²	364 €	0 €	C	364 €	265 €	99 €	8%	T	Sur occupé
845	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	2 RUE DE L'AIN	5	88 m²	422 €	0 €	C	422 €	237 €	185 €	22%	T	Sur occupé
847	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	2 RUE DE L'AIN	5	88 m²	422 €	0 €	C	422 €	237 €	185 €	22%	T	Sous occupé
848	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	2 RUE DE L'AIN	4	71 m²	332 €	0 €	C	332 €	260 €	72 €	14%	T	Sur occupé
849	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	2 RUE DE L'AIN	5	88 m²	422 €	0 €	C	422 €	237 €	185 €	22%	T	Sous occupé
850	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	2 RUE DE L'AIN	4	69 m²	322 €	0 €	C	322 €	245 €	77 €	12%	T	équilibré
852	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	7 RUE DE LA CHARENTE	5	86 m²	369 €	0 €	C	369 €	286 €	83 €	9%	T	équilibré
853	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	7 RUE DE LA CHARENTE	4	71 m²	335 €	0 €	C	335 €	191 €	144 €	11%	T	équilibré
854	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	7 RUE DE LA CHARENTE	5	88 m²	408 €	0 €	C	408 €	311 €	97 €	9%	T	Sur occupé
855	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	7 RUE DE LA CHARENTE	4	73 m²	332 €	0 €	C	332 €	183 €	149 €	5%	T	Sur occupé
856	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	7 RUE DE LA CHARENTE	5	88 m²	406 €	0 €	C	406 €	234 €	172 €	23%	T	Sous occupé
864	x	x	VENISSIEUX	USH	GRAND	Résidence Lyonnais	9 RUE DE LA CHARENTE	4	73 m²	337 €	0 €	C	337 €	282 €	55 €	6%	T	équilibré

Prêt

NUM

ANNEXES

1. EXEMPLE D'ENQUETE POST RELOGEMENT

Introduction : Présentation de la structure, de la démarche et de ses objectifs

Nom de l'opération :

Date de l'entretien :

Personne(s) rencontrée(s) en entretien :

- Titulaire du bail
 le conjoint
 les deux
 Autre, précisez

Statut d'occupation de la ou des personne(s) rencontrée(s) en entretien :

- Titulaire du bail
 Décohabitant
 Hébergé

Présentation du ménage

	Ancien logement	Nouveau logement
Date d'arrivée dans...		
Commune		
Quartier		
Typologie du logement	<input type="checkbox"/> Type 1 <input type="checkbox"/> Type 2 <input type="checkbox"/> Type 3 <input type="checkbox"/> Type 4 <input type="checkbox"/> Type 5 et plus	<input type="checkbox"/> Type 1 <input type="checkbox"/> Type 2 <input type="checkbox"/> Type 3 <input type="checkbox"/> Type 4 <input type="checkbox"/> Type 5 et plus
Nom du bailleur		
Statut d'occupation du ménage	<input type="checkbox"/> Locataire parc social <input type="checkbox"/> Locataire parc privé <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Autre, précisez.....	<input type="checkbox"/> Locataire parc social <input type="checkbox"/> Locataire parc privé <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Autre, précisez.....
Situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Emploi stable (CDI...)	<input type="checkbox"/> Emploi stable (CDI...)

	<input type="checkbox"/> Emploi précaire (CDD, Intérim, contrats aidés...) <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Autre (mère au foyer, étudiant, invalide...)	<input type="checkbox"/> Emploi précaire (CDD, Intérim, contrats aidés...) <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Autre (mère au foyer, étudiant, invalide...)
Structure familiale	<input type="checkbox"/> Isolé <input type="checkbox"/> Monoparental <input type="checkbox"/> Couple avec enfant(s) <input type="checkbox"/> Couple sans enfant	<input type="checkbox"/> Isolé <input type="checkbox"/> Monoparental <input type="checkbox"/> Couple avec enfant(s) <input type="checkbox"/> Couple sans enfant
Nombre d'occupant(s) dans logement		
Nombre d'enfant(s) dans le logement		

	Ancien logement	Nouveau logement
Age du chef de ménage	<input type="checkbox"/> Moins de 30 ans <input type="checkbox"/> 30 à 39 ans <input type="checkbox"/> 40 à 49 ans <input type="checkbox"/> 50 à 59 ans <input type="checkbox"/> 60 à 69 ans <input type="checkbox"/> 70 ans et plus	<input type="checkbox"/> Moins de 30 ans <input type="checkbox"/> 30 à 39 ans <input type="checkbox"/> 40 à 49 ans <input type="checkbox"/> 50 à 59 ans <input type="checkbox"/> 60 à 69 ans <input type="checkbox"/> 70 ans et plus
Les ressources du ménage	<input type="checkbox"/> Inférieures à 600 € <input type="checkbox"/> Entre 601 et 1000 € <input type="checkbox"/> Entre 1001 et 1500 € <input type="checkbox"/> Entre 1501 et 2000 € <input type="checkbox"/> Plus de 2000 €	<input type="checkbox"/> Inférieures à 600 € <input type="checkbox"/> Entre 601 et 1000 € <input type="checkbox"/> Entre 1001 et 1500 € <input type="checkbox"/> Entre 1501 et 2000 € <input type="checkbox"/> Plus de 2000 €

L'annonce du projet de démolition et le déroulement du relogement

1. De quelle façon avez-vous été informé(e) du projet de démolition de votre immeuble ?

.....

2. Que pensez-vous de la qualité des informations fournies par votre bailleur sur les raisons de la démolition et la nécessité de déménager ?

- Très satisfaisantes
 Plutôt satisfaisantes
 Plutôt pas satisfaisantes
 Pas du tout satisfaisantes

3. Avez-vous eu un interlocuteur particulier pour toutes les questions relatives à votre relogement ?

- Oui
 Non

4. Si oui, de qui s'agit-il ?

.....
.....

5. Avez-vous été accompagné(e) de manière satisfaisante pendant votre relogement ?

D'une manière générale : Oui Non

Au moment du déménagement : Oui Non

Les nouvelles conditions de logement et le nouveau cadre de vie

➤ Concernant vos nouvelles conditions de logement

6. Globalement, êtes-vous satisfait(e) de votre logement actuel ?

Plutôt Oui Plutôt Non

7. Si plutôt non, Pourquoi ?

.....
.....

8. Votre logement a-t-il fait l'objet de travaux ?

Oui Non

9. Êtes-vous satisfait des travaux réalisés dans votre nouveau logement ?

Plutôt Oui

Plutôt Non

10. Si plutôt non, Pourquoi ? :

Délais des travaux (trop longs) Qualité de travaux insatisfaisante

Mauvais état du logement à la fin des travaux (propreté...)

Autre, précisez /...../

11. Plus précisément, si vous deviez comparer votre ancien logement avec le nouveau, vous diriez que...

	Ancien logement	Nouveau logement
L'état technique du logement (chauffage, électricité...)	<input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Mauvais	<input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Mauvais
L'isolation phonique du logement	<input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Mauvaise
Le rapport qualité/prix	<input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Mauvais	<input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Mauvais

12. Vous êtes-vous bien adapté à votre nouveau logement ? (investi, personnalisé...)

Plutôt Oui

Plutôt Non

13. Si plutôt non, pourquoi ?

.....

14. Préférez-vous votre ancien ou nouveau logement ?

Ancien

Nouveau

15. Vous êtes-vous bien adapté à votre immeuble (relations de voisinage...)

Plutôt Oui

Plutôt Non

16. Si plutôt non, pourquoi ?

.....
.....

17. Préférez-vous votre ancien ou nouvel immeuble ?

- Ancien Nouvel

➤ **Concernant votre nouveau cadre de vie**

18. Vous êtes-vous bien adapté à votre nouveau quartier ? (intégration dans le quartier...)

- Plutôt Oui Plutôt Non

19. Si plutôt non, pourquoi ?

.....
.....

20. Globalement, que pensez-vous de l'accès aux services et commerces ?

- Tout à fait satisfait Assez satisfait Peu satisfait Pas du tout satisfait

21. Si peu ou pas du tout satisfait, pourquoi ?

.....
.....

22. Avez-vous gardé des contacts avec votre ancien quartier (anciens voisins, équipements, services...)?

- Oui Non

23. Le relogement a-t'il permis (à vous ou à un membre de votre famille) le rapprochement du lieu de travail ou d'études ?

- Oui Non

2. DESCRIPTIF DU TABLEAU DE SUIVI ET REMARQUES SUR LES MODALITES DE SAISIE

	Intitulé	Information à saisir	Observations
DONNEES GENERALES	Commune	Commune concernée par l'opération	
	Nom de l'opération	Intitulé de l'opération de relogement	
	Quartier	Saisir le nom du quartier	Utiliser toujours la même orthographe et le même format
	EPCI	Saisir le nom de l'EPCI	Utiliser toujours la même orthographe et le même format
	Bailleur	Nom du bailleur en charge du relogement	Utiliser toujours la même orthographe et le même format
	Nombre de ménages à reloger	Saisir un numéro	Ménages à reloger au démarrage de l'opération (dont décohabitants et hébergés)
	Nombre de ménages relogés	Saisir un numéro	
	Nombre de logements à démolir	Saisir un numéro	
	Nombre de logements vacants	Saisir un numéro	Au démarrage de l'opération
	Date de début de l'opération	Information à saisir sur le format suivant : jour/mois/année	Au sens de la définition de l'ANRU, c'est-à-dire à la date de prise en considération du dossier d'intention de démolir, ou à défaut une décision officielle (avec compte rendu) du comité de pilotage validée par le préfet, une décision formelle du conseil municipal conviendrait aussi
	Date de fin de l'opération	Information à saisir sur le format suivant : jour/mois/année	Date du dernier relogement
	Date du jour	Ne rien saisir, formule automatique	Il s'agit de la date d'ouverture du fichier (date actualisée automatiquement)
	Contact	Saisir le nom de la personne référente en charge de la saisie et de l'exploitation des données	
INFORMATIONS GENERALES	N° d'identification du ménage	Saisir un numéro	Qui restera le même jusqu'à la fin de l'opération, un numéro par famille
	Nom du chef de ménage		
	Prénom du chef de ménage		
	Adresse	Adresse actuelle du ménage à reloger	
LE LOGEMENT INITIAL	Nombre de pièces	T1 ou T1bis : 1 / T2 : 2 / T3 : 3 / T4 : 4 / T5 : 5 / T6 ou + : 6	Afin de faciliter la saisie, le tableau prévoit un menu déroulant
	Surface habitable ou surface corrigée en m ²	Saisir la valeur numérique	Préciser le type de surface pris en compte : habitable ou corrigée et garder le même type avant et après relogement pour permettre la comparaison en terme d'évolution
	Loyer de base mensuel	Somme en euros, arrondie au chiffre supérieur	Y compris loyer du garage. Par ailleurs, précisez dans la colonne commentaires si le ménage dispose d'un garage
	Provision pour charges	Somme en euros. Arrondir au chiffre supérieur. Afin d'avoir la même base de calcul du taux d'effort, intégrer à la quittance les charges individualisées du logement initial ou du nouveau logement (estimation des frais de chauffage en particulier)	
	Nature des charges	Charges individuelles => I Charges Collectives => C	Précisez dans la colonne commentaires si le ménage dispose de charges à la fois collectives (par exemple l'eau...) et individuelles (par exemple le chauffage)
	Quittance mensuelle	Somme en euros. Il s'agit du loyer de base mensuel + Provisions pour charges	Arrondi au chiffre supérieur
	APL	Somme en euros	Arrondi au chiffre supérieur
	Quittance résiduelle	Formule pré enregistrée (Quittance mensuelle - APL)	
Taux d'effort en %	Formule pré enregistrée (calcul automatique) Quittance résiduelle / (revenus mensuels + prestations familiales). Afin d'avoir la même base de calcul du taux d'effort, intégrer à la quittance les charges individualisées du logement initial ou du nouveau logement (estimation des frais de chauffage en particulier)	Il sera précisé en pourcentages	

	Intitulé	Information à saisir	Observations
INFORMATION SUR LES MENAGES A RELOGER	Statut d'occupation antérieur	Décohabitation : D Hébergé : H Titulaire de bail : T	Afin de faciliter la saisie, le tableau prévoit un menu déroulant
	Estimation de la densité d'occupation avant	Formule pré enregistrée (calcul automatique) Rapport entre Nombre d'occupants dans logement et Nombre de pièces 3 réponses possibles : → Equilibre : Nbre d'occupants = Taille du logement ou Nbre d'occupants = Taille du logement-1 ou Nbre d'occupants = Taille du logement+1 → Sur occupation : Nombre d'occupants > = Taille du logement +2 → Sous occupation : Nbre d'occupants <= Taille du logement +2	
	Nombre d'occupants	Saisir le nombre	Il s'agit des occupants permanents du logement. Un test de cohérence permet de vérifier la saisie
	Structure familiale	Personne seule : I Couple sans enfant : C Personne seule + hébergé(s) : IH Couple sans enfant + hébergé(s) : CH Monoparentale : M Couple avec enfant(s) : CE Monoparentale + hébergé(s) : MH Couple avec enfant(s) + hébergé(s) : CEH	Afin de faciliter la saisie, le tableau prévoit un menu déroulant
	Nombre d'enfants	Saisir le nombre	
	Dont enfants majeurs	Saisir le nombre	
	Nombre d'hébergés	Saisir le nombre	
	Revenus net imposable (RNI)	Somme en euros	Arrondi au chiffre supérieur
	Salaires mensuels + prestations familiales	Somme en euros	Arrondi au chiffre supérieur
	Ressources du ménage	Somme en euros Salaire mensuel + Prest. familiales . Calculé en fonction du SMIC Net 2006 soit 1118 euros sur base de 39 heures	Arrondi au chiffre supérieur
	Situation professionnelle du chef de ménage	Emploi stable : ES Retraité : RET Emploi précaire : EP Autres : A Recherche d'Emploi : RE	Afin de faciliter la saisie, le tableau prévoit un menu déroulant
	Nature des ressources du ménage	Salaires : S - Salaires et RMI : S/R - Salaires et Prestations familiales : S/P - Salaires et Prestations familiales et RMI : S/P/R - RMI : R - RMI et Prestations familiales : R/P - Prestations familiales : P	
	Plafonds des ressources du ménage (PLUS)	< 60 % des plafonds PLUS : 1 Entre 60 % et 100 % des plafonds PLUS : 2 > 100 % des plafonds PLUS : 3	
	Ancienneté dans le logement	Moins d'un an : 1 [1 - 5 ans [: 2 [5 - 10 ans [: 3 [10 - 15 ans [: 4 Plus de 15 ans : 5	
	Age du chef de ménage	Saisir le nombre	
Age du chef de ménage par tranches	Les tranches d'âge sont : Moins de 30 ans De 30 à 39 ans De 40 à 49 ans De 50 à 59 ans De 60 à 74 ans 75 ans et plus		

	Intitulé	Information à saisir	Observations
INFORMATIONS SUR LE RELOGEMENT : INFORMATIONS FINANCIERES	Loyer de base mensuel (y compris garage) après	Somme en euros	Arrondi au chiffre supérieur
	Provision charges après	Afin d'avoir la même base de calcul du taux d'effort, intégrer à la quittance les charges individualisées du logement initial ou du nouveau logement (estimation des frais de chauffage en particulier)	Somme en euros, arrondi au chiffre supérieur. Par ailleurs, précisez dans la colonne commentaires si le ménage dispose d'un garage
	Nature des charges après	Charges individuelles => I Charges Collectives =>C	
	Quittance mensuelle après	Somme en euros	Arrondi au chiffre supérieur. Il s'agit du Loyer de base mensuel + Provision de charges
	Simulation APL après	Somme en euros	Arrondi au chiffre supérieur
	Quittance résiduelle après	Formule pré enregistrée Quittance mensuelle - APL	
	Taux d'effort après en %	Formule pré enregistrée (calcul automatique) Quittance résiduelle / (revenus mensuels + prestations familiales). Afin d'avoir la même base de calcul du taux d'effort, intégrer à la quittance les charges individualisées du logement initial ou du nouveau logement (estimation des frais de chauffage en particulier)	Il sera précisé en pourcentages
	Evolution du taux d'effort	Formule pré enregistrée % Taux d'effort après le relogement - % Taux d'effort avant le relogement	
	Evolution du taux d'effort en tranches	< -15 pts [-15 ; -2,5 points] [-2,5 ; +2,5 points] [+2,5 ; +15 points] > +15 pts	
	Evolution de la quittance résiduelle (en valeur absolue) par tranches en % et en euros	Formule pré enregistrée : Quittance résiduelle après relogement - Quittance résiduelle avant relogement < à 5% / De - 5% à 0%[/ De] 0 à 5% / De +5% à +10% / De +10% à +20% / De +20% à +30% / De +30% à +40% / > à +40% < à 5 euros / de -5 à 0[euros / 0 euros / de]0 à 5 euros / de 5 à 10 euros / de 10 à 20 euros / de 20 à 30 euros/ de 30 à 40 euros / > à + 40 euros	
INFORMATIONS SUR LE RELOGEMENT : TYPE DE RELOGEMENT	Relogement	Oui : Ménage relogé Non : Ménage non relogé D : Départs spontanés (partis d'eux-mêmes, décès...) A : Autres (expulsion...)	Un ménage est considéré comme relogé dès qu'il a signé son nouveau contrat de bail
	Accompagnement social lié au relogement	Oui ou Non	Au sens de la définition de l'ANRU : "l'accompagnement social financé dans le cadre des projets de rénovation urbaine se limite au traitement des difficultés particulières, directement liées au relogement. A l'exemple des familles polygames, des ménages endettés, de la nécessité de fournir un logement adapté, de la poursuite d'un accompagnement après relogement pour assurer une bonne intégration dans un nouveau quartier ou voisinage.... Il n'a pas pour vocation de résoudre l'ensemble des problèmes sociaux qui auraient pu être repérés (à l'exemple de problèmes de santé, d'emploi, de maltraitance) ou de se substituer aux services et dispositifs sociaux existants (ccas, service social du conseil général, associations spécialisées, dispositifs mise en place dans le cadre des prochains CUCS....). Il se limite à un rôle de coordination et d'orientation avec ces services et dispositifs."
	Date du déménagement	En jour, mois et année	
	Type de relogement	Logement Tiroir (cas spécifiques) = T Logement Définitif = D Logement temporaire en attente d'un relogement dans du neuf = TN	Exemple de cas spécifique : Un relogement tiroir dans l'attente d'un relogement dans un logement adapté (handicap)
	Si relogement temporaire, proposition dans du neuf	Relogement accepté = A Relogement refusé = R	Engagement formalisé du bailleur sur des projets identifiés et un calendrier prévisionnel acceptés par le ménage relogé (avec une indication sur le taux d'effort) temporairement dans le parc existant ou dans une opération tiroir
	Commentaires et observations		

3. VISUALISATION DE L'OUTIL EXCEL

VALIDATION VALIDE LA SAISIE ET REPERE ERREURS DE SAISIE				Données générales	Commune : LYON																	
SUPPRESSION SUPPRIME LES REPERAGES DES ERREURS DE SAISIE					Nom de l'Opération : ORU Centre																	
TRAITEMENT LANCE LA BARRÉ DE TRAITEMENTS STATISTIQUES					Bailleur : Habitat Plus																	
Exportation de la base de saisie					Nombre de ménages à reloger au démarrage de l'opération (y compris décohab ou hébergés) : 320																	
				Nombre de ménages relogés : 9																		
				Nombre de logements à démolir : 300						Nombre de logements vacants :												
				Quitteance mensuelle (Loyer de base mensuel + Provision de charges)		Quitteance résiduelle (Quitteance mensuelle - APL)		Taux d'effort % : Quitteance résiduelle / (revenu mensuel + prestations familiales)														
INFOS GENERALES				LOGEMENT INITIAL										INFO								
N° identification ménage	Nom du chef de ménage	Prénom du chef de ménage	Adresse	Nombre de pièces	Surf. Hab ou corrigée en m²	Loyer de base mensuel	Provision Charges	Nature des charges	quitteance mensuelle	APL	Quitteance résiduelle	Taux d'effort %	Statut d'occupation antérieur	Densité d'occupation avant	Nbre d'occupants	Structure familiale	Nombre d'enfants	Enfants majeurs	Nombre d'hébergés(s)			
1	RICORD	Hervé	2 rue du bas	2	48 m²	125	35	c	160	50	110	11%	t	équilibré	2	C	0	0	0			
2	BESSAN	Noelle	2 rue du bas						NR		NR	NR	h		1	i	0	0	0			
3	TANDORI	Akim	4 rue du bas	4	80 m²	250	68	c	318	210	108	7%	t	Sur occupé	6	ce	4	2	0			
4	SEONE	BILL	5 rue du haut	3	55 m²	185	45	c	230	79	151	13%	T	Sur occupé	4	CEH	1	0	2			
5	CODARET	LULU	2 rue du bas	5	90 m²	300	90	c	390	230	160	6%	t	Sur occupé	7	CE	5	2	0			
6	VULET	HENRI	4 rue du bas	1	25 m²	100	20	c	120	0	120	13%	T	équilibré	1	l	0	0	0			
7	LOROPEI	TONI	2 rue du bas	3	65 m²	220	58	c	278	150	128	14%	T	équilibré	2	M	1	0	0			
8	POARAU	SERGE	8 RUE DU HAUT	4	78 m²	250	70	C	320	190	130	11%	T	équilibré	5	CEH	2	0	1			
9	ABOU	DABI	5 rue du haut	2	62 m²	175	50	C	225	120	105	9%	T	équilibré	2	CE	1	0	0			